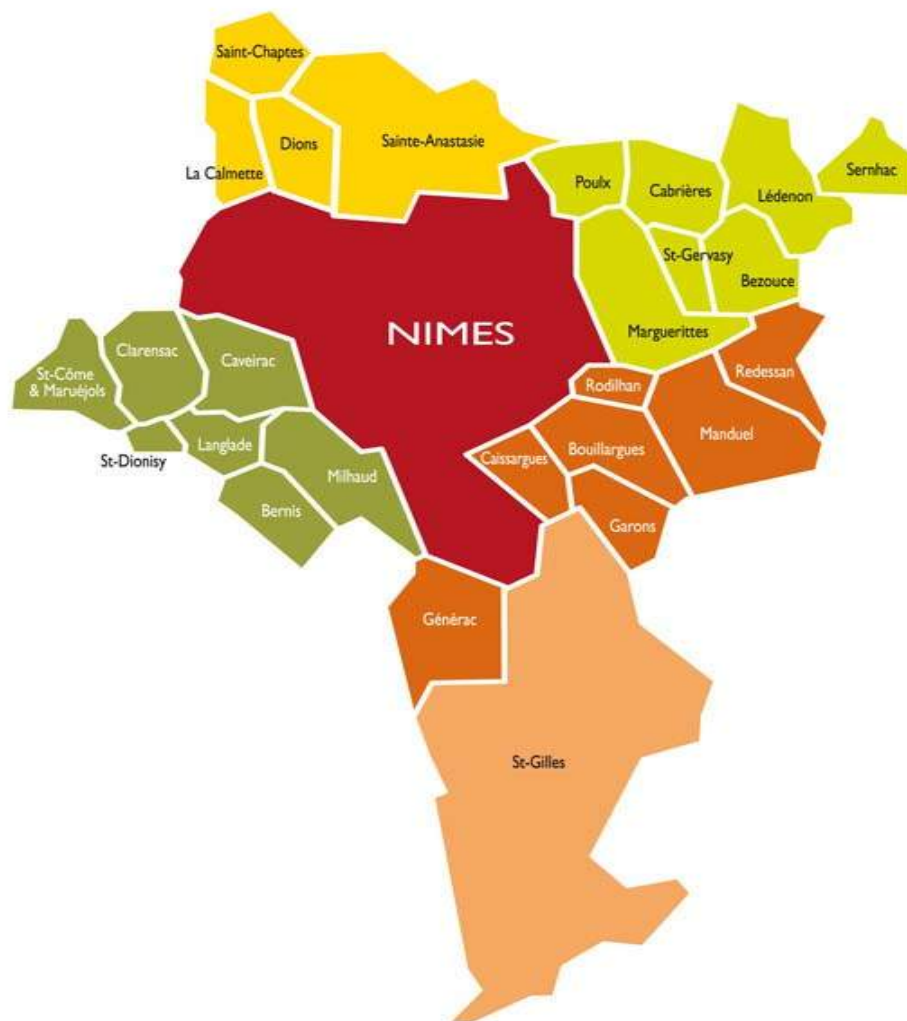


NEMAUSENSIS.COM

HISTOIRE DE NÎMES ET DU GARD

Dossier des 27 communes de Nîmes métropole.



Grande et petite histoire de SAINT-GILLES

*Recherches et Documentation
Philippe Ritter, Gérard Taillefer et Georges Mathon*

PRÉSENTATION



Cliché Jean-Louis Le Strat

Cette publication est le début d'une série sur l'histoire des 27 communes de l'agglomération de Nîmes Métropole : Bernis, Bezouce, Bouillargues, Cabrières, Caissargues, La Calmette, Caveirac, Clarensac, Dions, Garons, Générac, Langlade, Lédénon, Manduel, Marguerittes, Milhaud, Nîmes, Poulx, Redessan, Rodilhan, Sainte-Anastasie, Saint-Chaptes, Saint-Côme-et-Maruéjols, Saint-Dionizy, Saint-Gervazy, Saint-Gilles, Sernhac.

A ce jour Saint-Gilles est la troisième commune qui voit son histoire publiée dans nemausensis.com.

Ce document est établi dans l'esprit du site nemausensis.com. Présentation des sujets en conservant au maximum les textes sources. Ces dernières sont toujours identifiées.

Les textes et illustrations sont fournis par les archives du site, alimentées par Gérard Taillefer, Philippe Ritter et Georges Mathon.

Dans les divers textes énumérés ci-dessous vous pourrez découvrir plusieurs versions sur l'origine controversée de l'ancienne citée, nous ne manquerons pas aussi d'aborder l'histoire des deux personnages dont l'ombre plane sur la ville : **Ægidius** et **Gui Fulcodi**, plus connus sous les noms, **Saint-Gilles** et **Clément IV**. Cette ville qui a vu naître le futur Pape Clément IV a aussi vécu un drame qui contribuera à la chute des puissants Comte de Toulouse.



Ægidius (St-Gilles)



Gui Fulcodi - Clément IV

Documents publiés

- En premier, nous fournissons un extrait du « *Dictionnaire Topographique du Département du Gard* » réalisé par Germer-Durand en 1868.
- Ensuite c'est un extrait du « *Dictionnaire Historique du Département du Gard* » d'Hector Rivoire de 1845. L'article est illustré avec une carte du XVIIIe siècle, la carte de Cassini.
- *Le cahier des Doléances de Saint-Gilles* rédigé lors des états généraux de 1789 est publié dans son intégralité, grâce au travail de synthèse réalisé par E. Bligny Bondurand en 1908. Le département du Gard ne sera formé que l'année suivante, en 1790.
- Un récit historique plus récent d'Augustin Fliche datant de 1925, nous donne quelques précisions sur la légende de Saint-Gilles qui vécut au VIIe siècle, il précise qu'aucune source digne et référencée n'a pu à ce jour attester la véracité de tous les exploits qui lui sont attribués. Cet historien nous explique avec concision les rapports conflictuels entre les différents Comtes de Toulouse, l'abbaye et les papes de l'époque.
- Les Annuaires du Gard du début du XXe siècle nous ont fourni des renseignements très intéressants, nous avons retenu les listes professionnelles et administratives, données dans ceux de 1923 et 1955. Le tout a été enrichi par les données des dénombremets de la période comprise entre 1793 et 2010 et la liste des maires de la commune qui couvre la période de 1790 à nos jours.
- Des renseignements sont donnés sur la création de la ligne de Chemin de Fer allant de Arles à Lunel. L'autre ligne de chemin de fer celui de la Camargue n'est pas oubliée. Des photos anciennes des gares illustrent ce sujet.
- Un extrait de la biographie de Paulin Talabot publié par le baron Ernouf en 1886, nous donne un historique du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes et nous décrit les améliorations que cet ingénieur y a apporté.
- Le monument au mort érigé en 1921 pour honorer les enfants de la ville de St Gilles morts pour la patrie lors de la guerre de 14-18 fera l'objet d'une petite étude. Ceux des conflits suivants : 1939-1945, Indochine, Afrique du Nord y seront rajoutés.
- Un extrait d'un incroyable travail de recherches réalisé par Jacques Fermaut sur l'origine du texte de la légende de St-Gilles
- Trop volumineux, divers sujets sont proposés en pièces annexes : Deux version sur la vie de St-Gilles, une datant de 1862 du prêtre Teissonnier et l'autre de 1911, de Jules Charles-Roux ; en complément sur ce saint, l'histoire de St Vérédème et sa rencontre avec St Gilles dans son ermitage au bord du gardon à la baume de Sanilhac ; un texte publié à l'Académie de Nîmes en 1865/66 nous décrit la découverte par Henri Révoil du tombeau du saint ; deux études sur Guy Fulcodi, *le pape Clément IV*, sont aussi proposées en pièces annexes, l'une de Mazer, publiée à l'Académie de Nîmes en 1908 et l'autre de Charles-Roux en 1911 ; les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Saint-Gilles feront l'objet d'une petite publication réalisée par Charles-Roux ; Philippe Ritter présente une imposante étude sur le Grant-Prieuré de Saint-Gilles, résultat de plusieurs années de recherches et de nombreuses conférences et publications ; *prochainement* publication de l'étude sur l'abbatiale de Saint-Gilles avec sa crypte réalisée par Charles-Roux ; et pour terminer, retour au début XXe siècle avec de nombreuses cartes postales d'époque sur la ville : "**Saint-Gilles en Sépia**".

Bonne lecture

-oOo-



Commune de
SAINT-GILLES
Agglomération Nîmes Métropole

Extrait du Dictionnaire Topographique du Gard, par Germer-Durand, 1868, page 208.

NDLR : Les renseignements donnés dans ce texte indiquent : la situation administrative et l'orthographe de l'année 1868. Ils ne sont pas forcément identiques à ceux de notre époque.

SAINT-GILLES, arrondissement de Nîmes.

- Nom, **Date**, (*Sources*)

- Monasterium Sancti-Petri, in Vall-Flaviana, **813**, (*Ménard I, preuves page 3 colonne 1*)
- Sanctus-Petrus, in Valle-Flaviana, **817**, (*Dom Martin Bouquet, Historien de France*)
- In Valle-Flaviana, in comitatu Nemausense, ad fines Septimanioe, **878**, (*bullaire de Saint-Gilles*)
- Monasterium Sancti-Petri, in quo quiescit corpus B. Ægidii, in Valle-Flaviana, in pago Nemausense, in finibus Gothioe, **879**, (*Ménard I, preuves page 11 colonne 2*)
- Sanctus- Ægidius, **1024**, (*cartulaire de Notre-Dame de Nîmes, chapitre 32*)
- Ægidiensis (moneta), **1095**, (*Histoire de Languedoc II, preuves colonne 336*)
- Villa Sancti-Ægidii, **1256**, (*Ménard I, preuves page 81 colonne 2*)
- Sanctus-. Ægidius, **1384**, (*dénombrement de la sénéchaussée*)
- Saint-Gille, **1435**, (*répartition du subside de Charles VII*)
- Le fort de Saint-Gilles, **1533**, (*archives départementales C. 902*)
- Saint-Gelly, **1650**, (*G. Guiran, style de la cour royale ordinaire de Nîmes*)
- Héraclée (*), **1793**, (*archives départementales L 393*)

(* **NDLR** : Nom révolutionnaire donné à Saint-Gilles de 1793 à 1801.

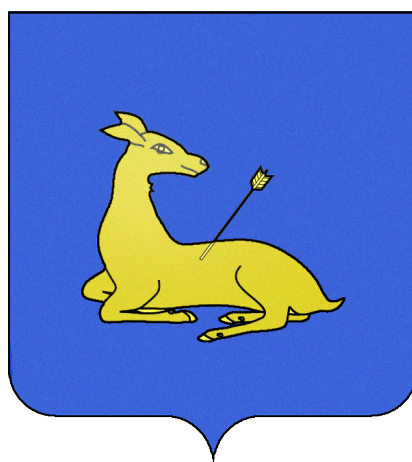
Saint-Gilles faisait partie de la viguerie et du diocèse de Nîmes.

- En 1384, on y comptait 40 feux, en y comprenant ceux d'Estagel, son annexe. Le recensement de 1744 lui donne 600 feux et 3500 habitants ; celui de 1789, 1181 feux.

(**NDLR** : En 1793, St Gilles comprend 5000 habitants.)

- Saint-Gilles, bâti près de l'emplacement d'une ville antique (que plusieurs ont cru être Hétraclée), doit son origine et son accroissement à la dévotion des chrétiens pour le tombeau de Saint Gilles, qui y fut inhumé en 721.
- En 1231, saint Gilles comprenait sept paroisses.
- La premier grand prieuré de Saint-Jean-de-Jérusalem fondé en Europe le fut à Saint-Gilles, par Raymond IV, au commencement du XIIe siècle.
- Quatre conciles ont été tenus à Saint-Gilles.
- L'abbaye de Saint-Gilles, sécularisée par une bulle du pape Paul III en 1538, était à la nomination du roi ; elle valait 18000 livres.
- En 1790, lors de la première organisation du département, Saint-Gilles devint le chef-lieu d'un canton du district de Nîmes. Ce canton ne se composait que de la ville de Saint-Gilles et de ce qu'on appelait son taillable, c'est à dire les villages ou hameaux de Sieure, d'Espeiran, de Saint-André-de-Camarignan et de Sainte-Colombe.

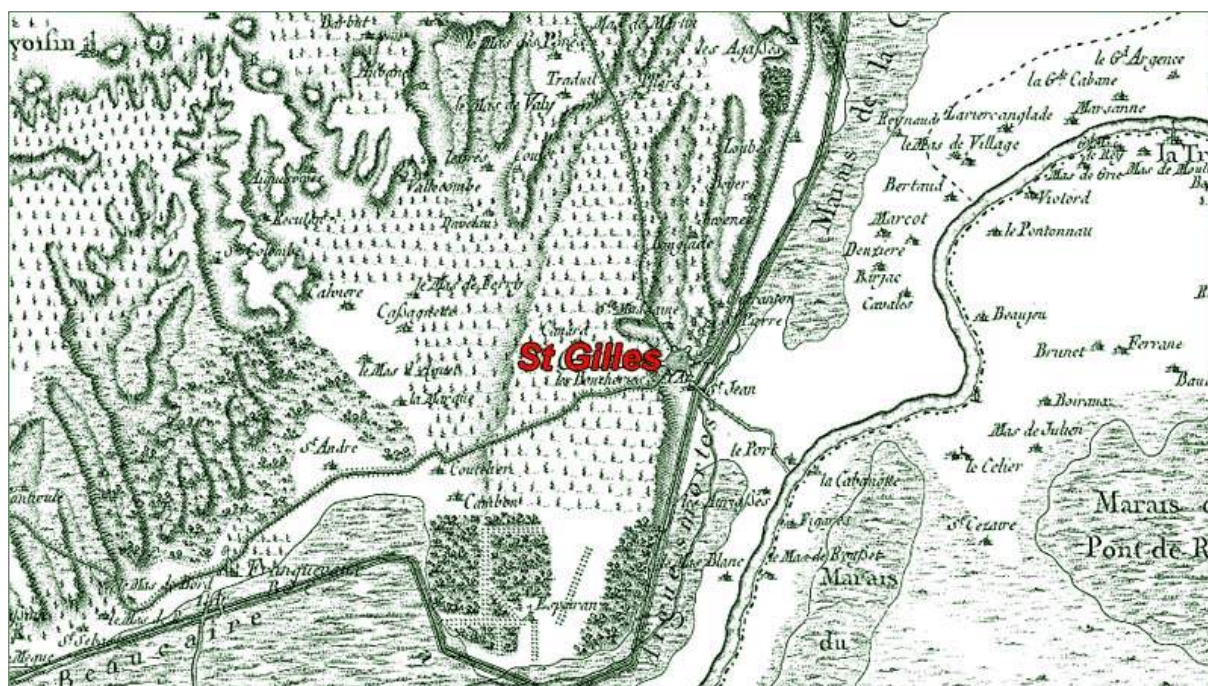
Blasonnement : Saint-Gilles porte : *"d'azur à une biche percée d'une flèche"*, avec cette devise :



IN. VIRTUTE. DECOR - IN. LABORE. QUIES.

-oOo-

**Extrait du Dictionnaire Historique des Communes du Gard, St-Gilles
par Hector Rivoire, 1842 tome II, pages 589 à 599.**



Saint-Gilles - Arrondissement de Nîmes - Chef-lieu du canton - Population 5635.
Longitude 2° 5'. Latitude 43° 40'.

Les auteurs de l'Histoire Générale de Languedoc **(1)** combattent l'opinion de ceux **(2)** qui ont prétendu que la ville appelée dans le moyen-âge Sanctus Egidius, St-Gilles, avait été construite sur les ruines d'Héraclée, colonie grecque, située à l'embouchure du Rhône, et qui fut détruite ainsi que la colonie de Rhodes, avant le temps de Pline. L'opinion des auteurs qui se sont ainsi prononcés sur l'origine de St-Gilles, s'est appuyée sur une inscription qu'on prétend avoir trouvée dans ce lieu. Cette inscription **(3)**, faite par les Anatiliens **(4)**, peuple habitant la rive gauche du Rhône, et dont il est fait mention par Pline, comme ayant voulu, par ce monument, témoigner leur reconnaissance à Ataulphe, roi des Visigoths, et à Placidie, son épouse, de ce qu'ils avaient choisi leur résidence à Héraclée.

(1) Histoire Générale de Languedoc, tome 1er, pages 4, 60, 168, 259, 644, 645, 646.

(2) Poldo d'Albenas, Bouche, Spon, le père Ménestrier, Dom Bouquet, l'abbé leboeuf et autres, ont cru que St-Gilles était réellement l'Héraclée des anciens.

(3) L'inscription dont il s'agit est conçue en ces termes :

**ATAULPHO FLAVIO,
POTENTISSIMO REGI REGUM RECTISSIMO VICTORI VICTORUM INVICTISSIMO, VANDALICÆ BARBARIEI DEPULSORI,
ET CÆSAREÆ PLACIDIÆ ANIMÆ SUÆ : DOMINIS SUIS CLEMENTISSIMIS ANATILII, NARBONENSES, ARECOMICI
OPTIMIS PRINCIPIBUS IN PALATIO POSUERUNT OB ELECTRAM HERACLEAM IN REGIÆ
MAJESTATIS SEDEM.**

(4) Notices sur l'ancienne Gaule, par M. d'Anville - Héraclée, Anatilii.

Dans cette inscription, Ataulphe est appelé Flavius, et, comme les environs de St-Gilles ont porté le nom de *vallis flaviana*, on en a conclu que l'inscription, le séjour du roi Ataulphe, et la dénomination de la *vallée flavienne* aux environs d'Héraclée, datent de la même époque, et que c'est, dans le lieu où est bâti St-Gilles qu'existait autrefois Héraclée. - M. de Bâville, dans ses mémoires sur le Languedoc rapporte que le lieu où est situé St-Gilles était appelé, pendant l'occupation des peuples du nord, le

palais des Goths en Septimanie. - L'importance de cette ville était telle que, sous quelques comtes de Toulouse, le Languedoc fut appelé province de St-Gilles. La vénération que les comtes de Toulouse avaient pour ce saint, détermina quelques-uns d'entre eux à en porter le nom.

Dom Vaissette et Dom Vic (*Histoire Générale de Languedoc*), disent, contradictoirement à cette opinion : que le style de l'inscription ne peut se rapporter aux temps reculés (**414**) auxquels on prétend qu'elle a été écrite ; qu'Ataulphe n'a pas été le premier roi qui ait porté le nom de Flavius, mais que ce fut Reccarède, roi des Visigoths, qui employa le premier ce prénom à la tête de ses lois ; que les Anatiens habitaient l'autre côté du Rhône, dans la Provence, tandis que St-Gilles se trouve sur la rive droite du fleuve, et que les auteurs qui ont avancé cette opinion ne s'accordent pas entre eux sur l'authenticité de l'inscription, puisque Bouche, dans son *Histoire de Provence*, dit que ce monument fut trouvé au terroir de la ville de St-Gilles, près du Rhône, sous le règne de Charles V, roi de France ; Spon dit au contraire, que le marbre sur lequel l'inscription est gravée fut déterrée à St-Gilles, et il en conclut, ainsi que Poldo d'Albenas, que la ville de St-Gilles est l'ancienne Héraclée ; le père Hardouin assure, de son côté, que l'inscription fut trouvée à St-Remy, petite ville de Provence, et ajoute que cette dernière ville est la véritable Héraclée de Pline.

Cette diversité de sentiments jette de l'obscurité sur l'origine de St-Gilles. Ce n'est qu'à l'époque de l'arrivée dans ce pays, de Sanctus Egidius, patron de St-Gilles, qu'on aperçoit un peu de clarté, et même l'on ne s'accorde pas sur la date précise de son arrivée dans les Gaules. Dom Mabillon, dom Vaissette et le critique Baillet, la fixent au commencement du VI^e siècle ; mais des recherches scientifiques appuyées par la bulle de Benoît II, trouvée par Ménard, ne dont arriver saint Gilles dans le midi des Gaules qu'environ 150 ans après. Nous adopterons cette dernière assertion comme la plus probable, puisqu'elle est corroborée par les preuves consignées dans les manuscrits du monastère, et par les dénombrements et déclarations faits au roi de France par les abbés et seigneurs de St-Gilles.

Le patron de St-Gilles vint donc de la Grèce dans la Septimanie, vers la fin du VII^e siècle. Il passa quelques années dans une retraite située sur la frontière des diocèses de Nîmes et d'Arles, à la droite du Rhône, vers l'embouchure de ce fleuve. Ce lieu appelé la *Vallée flavienne*, lui fut donné en **673**, par Wamba, roi des Visigoths. C'est alors que saint Gilles fonda un monastère sous la règle de saint Benoît, et sous l'invocation de saint Pierre. Ce monument religieux fut appelé *Monastérium Sancti-Petri de viâ sacrâ*. Il passa sous la domination et la propriété du pape Benoît II, en **685**, après un voyage de saint Gilles à Rome. Une bulle de la même année, 6 des kalendes de mai (24 avril), lança l'excommunication contre les rois, ducs ou comtes, qui voudraient établir leur domination sur ce monastère, ses propriétés et ses religieux. Cette bulle accordait aux frères de l'ordre le droit d'élire leur abbé, à condition qu'il ne pourrait recevoir la bénédiction que des papes. Elle leur accordait aussi le privilège de ne pouvoir être excommunié.

Ce monastère fut détruit par les Sarrasins, en **715**. Saint Gilles obtint de Charles-Martel l'autorisation de le faire reconstruire ; mais il ne choisit pas le même emplacement ; ce fut dans l'enceinte même de la ville gauloise, qui depuis reçut son nom, qu'il enferma son nouvel édifice, afin de le mettre à l'abri des attaques des barbares. Enfin, il mourut au mois de septembre de l'année **720**, en léguant à la dévotion des fidèles un tombeau de saine, et un nom illustre, que la ville où il demeura si longtemps pris en reconnaissance de ses bienfaits.

Nous ne suivons pas en détail l'histoire de la ville de St-Gilles, qui n'est autre que celle de son monastère jusqu'au XI^e siècle ; nous laisserons cette fondation du patron de la ville régénérée, qui ne s'appellera plus ni Rhodes, ni Héraclée, mais St-Gilles, et nous nous transporterons, trois siècles plus tard, à l'année **1042**, époque du premier concile tenu à St-Gilles, sur *la paix et la trêve de Dieu*. Il y en avait eu précédemment plusieurs autres sur le même sujet, dans d'autres villes de France ; mais ils étaient mixtes, c'est à dire, composés de laïques et d'ecclésiastiques. Celui-ci ne fut composé que d'archevêques et d'évêques, au nombre de vingt-deux.

Vers l'année **1096**, (**1**) saint Ladislas, roi de Hongrie, fonda le monastère de Summichen, en l'honneur de saint Gilles : les Français seuls pouvaient y être reçus. Ce prince en fit don à Odilon et aux abbés, ses successeurs, sous la condition expresse que l'abbé de Summichen serait toujours sous

l'obédience de l'abbé de St-Gilles. L'abbé de Summichen était le plus souvent appelé abbé de St-Gilles de Hongrie.

(1) NDLR : date probablement antérieure à 1096, Ladislas Ier étant décédé le 29 juillet 1095.

Raymond de St-Gilles, qui prit le titre de comte de Toulouse et de Rouergue, de duc de Narbonne et de marquis de Provence, fit abandon, en 1096, à l'abbé de St-Gilles, de tout ce qu'il possédait dans la ville et dans le territoire de la Vallée Flavienne ; conséquemment, l'entière juridiction de la ville appartint à l'abbé (1), ce qui n'empêche pas les successeurs de Raymond de faire des entreprises contre la ville et le monastère.

(1) Trois villages : Sieure, Speiran et Stigel, dépendaient aussi de l'abbaye de St-Gilles. Ces trois villages sont appelés villa, dans la bulle du pape Calixte II, l'année 1119. à St-Félix, et L'église de Sieure, portait le nom de St-Saturnin ; celle de Speiran était dédiée à St Félix, et celle de Stigel, à Ste-Cécile.

Dans la même année, le pape Urbain II vint à St-Gilles ; il y célébra la fête patronale du 1er septembre. C'est à la suite de ce voyage qu'il déclara, dans une bulle, qu'il avait dédié à Dieu la nouvelle basilique de St-Gilles (1).

(1) Urbain II veut parler de l'église inférieure, l'église supérieure n'ayant été commencée que 20 ans plus après.

Environ quatre siècles après la mort de son patron, St-Gilles était parvenu à un point qui en faisait une des principales villes du Languedoc. Elle devait surtout sa splendeur à la piété et au concours des peuples qui venaient en pèlerinage sur le tombeau de son fondateur. Cette vénération est attestée par des actes authentiques. Ce pèlerinage fut même obligatoire pour certains peuples. On lit dans le traité de paix passé entre les Flamands et le roi Charles-le-Bel, que les habitants de Bruges et de Coutray, étaient tenus d'y envoyer annuellement cent pèlerins.

La population de St-Gilles était devenue très-considérable ; la ville et ses faubourgs contenaient, au Xe siècle, 33 000 feux (a). Les comtes de Toulouse, qui en furent souverains, y avaient leur palais et un hôtel des Monnaies. Elle eut ses lois, son consulat, qui se composait de lieux anciens, tels que Stigel, Sieure, Ste-Colombe, St-André-de-Camarignan et Speiran. La qualification de comtes de Speiran fut prise par quelques abbés de St-Gilles. Speiran était une forêt immense, au centre de laquelle s'élevait un château, qui n'était autre chose qu'un rendez-vous de chasse, appartenant aux comtes de Toulouse.

(a) NDLR - 33 000 feux au Xe S, cela nous donne une population de plus de 100 000 habitants, plus loin il donne pour la population de 1410 : 40 000 feux, ces chiffres sont contestés par certains historiens. En effet, une ville de plus de 100 000 habitants était forcément dotée d'une énorme infrastructure. Elle aurait laissé d'importants vestiges, mais rien à ce jour n'a été prouvé.

Pour argumenter voici quelques chiffres donnés par différents historiens : Germer-Durand 1383 : 40 feux ; 1744 : 600 feux ; 1789 : 1181 feux - Dictionnaire des Gaules 1559 : 600 feux - Bligny Bondurand 1789 : 1180 feux.

L'agriculture, enseignée par les religieux, le commerce, favorisé par la situation d'un port commode sur le Rhône (1), contribuaient beaucoup à ses progrès industriels. L'intelligence y faisait aussi de grands pas. On cultivait les belles-lettres dans l'enceinte du monastère. On y copiait les ouvrages des anciens, et même ceux des modernes qui avaient le plus de célébrité, ainsi que cela se pratiquait dans tous les couvents de Bénédictins. (2)

(1) Quoique cette ville ne soit pas sur le bord de la mer, elle n'a pas laissé d'être autrefois un port considérable, à peu près comme ceux de Narbonne, de Bordeaux, de Rouen et des autres villes placées à l'embouchure des rivières. Les vaisseaux et autres bâtiments entraient dans le port de St-Gilles par le petit bras du Rhône, et trouvaient une retraite assurée dans le lit du fleuve. On abordait ensuite sur la rive gauche, vis-à-vis de la ville, à l'endroit qui conserve encore aujourd'hui le nom de port. Divers traits de l'histoire du moyen-âge, nous fournissent les preuves certaines de l'existence et de la fréquentation de ce port, surtout dans les XIe et XIIe siècles. Il paraît même que ce port avait rendu le commerce florissant à St-Gilles. (Ménard, Notice de la viguerie de Nîmes, t. VII, page 619).

(2) Dom. Mabillon, que nous avons déjà mentionné, s'occupa d'une polygraphie sur les hommes qui ont illustré l'ordre des Bénédictins. On y voit que les différents ordres mendiants, tels que Franciscains (St François d'Assise), Dominicains (Ignace de Loyala), et Bénédictins (St Benoît), ont beaucoup fait dans leur époque pour la société, et que l'histoire du monachisme chrétien est l'histoire de la civilisation.

Dès le commencement du XIIe siècle il y eut à St-Gilles une école de belles-lettres et de dialectique, dirigée par Jourdain de Clivo, que les citoyens de Milan élirent archevêque en 1112.

La fondation du grand-prieuré de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem **(1)**, remonte à cette dernière époque ; c'est la maison la plus ancienne de cet ordre. Sa commodité, et sa position agréable sur le Rhône, à trois lieues de la mer, y attiraient un grand nombre de pèlerins, qui passaient en ces lieux pour se rendre dans la Terre-Sainte. Les comtes de St-Gilles y fondèrent un hôpital dont l'administration fut confiée aux frères hospitaliers de St-Jean-de-Jérusalem.

Le second concile de St-Gilles fut tenu en 1115, par un légat du St-Siège. On y agita un différend survenu entre les abbés de la Grasse et d'Aret. L'année suivante on finit de bâtir l'église supérieure, vingt ans après qu'on eut posé la première pierre de l'église inférieure.

(1) L'établissement des Templiers, à St-Gilles, est postérieur de quelques années à celui de l'ordre de St-Jean-de-Jérusalem. Le supérieur se nommait, en 1139, Robert, maître du temple ; Bertrand lui succéda. Leur manoir était situé-vis-à-vis de l'hôpital de St-Jean-de-Jérusalem. Leur église existait encore en 1790, mais elle était abandonnée.

On sait que ce fut en 1307 que le roi Philippe IV fit commencer les procédures contre l'ordre des Templiers. Elles aboutirent à son extinction et prononcée par Clément V dans le concile de Vienne, et au supplice du grand-maître et des principaux frères de la chevalerie du Temple. Les chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem prirent possession, le 12 juillet 1312, des biens considérables que les Templiers de St-Gilles possédaient dans ce territoire et dans celui de la Camargue.

Le pape Gelase II, et le pape Calixte II, passèrent tous les deux à St-Gilles : le premier, en 1118, et le second en 1120. Le pape Innocent II y passa aussi en 1130.

L'hérésie de Pierre Bruys et du moine Henri donna lieu, en 1146, à un acte de cruauté dont le fanatisme religieux et l'ignorance de ces temps reculés sont les moteurs. Arrivés à St-Gilles, ces deux hérésiarques, dans le but sans doute de prouver le mépris que leur système témoignait au mystère de la Croix, firent cuire, le vendredi saint, sur la place publique, de la viande qu'ils mangèrent en présence du peuple ; le feu était alimenté par des morceaux de bois provenant des débris de plusieurs croix qu'ils avaient arrachées. Pierre de Bruys fut victime de son sacrilège ; les habitants furieux le saisirent et le brûlèrent sur le bûcher qu'il avait allumé lui-même. Le moine Henri, son disciple, évita pas la fuite le châtement qui l'attendait.

Au mois de septembre de l'année 1165 eut lieu une baineuse bataille entre les Pisans, alliés des St-Gillois et les Génois. Cette bataille se donna sur le territoire de Fourques et sur celui de St-Gilles. Les Pisans y conservèrent l'avantage.

Suivant le témoignage du rabbin Benjamin de Tudèle, il y avait à St-Gilles, en 1170, une synagogue célèbre composée de cent juifs savants, dirigés par six principaux rabbins.

En 1181, le 4 janvier, bulle d'Alexandre III, qui accorde à l'abbé de St-Gilles le privilège de porter la mitre, la crosse et l'anneau. En 1208, alliance entre les villes de Marseille, d'Avignon et de St-Gilles. Ces trois villes devaient se donner mutuellement conseil, secours et assistance, soit en paix, soit en guerre. L'alliance était contractée pour dix ans, mais pouvait se renouveler ; l'abbé de St-Gilles et les quatre consuls la signèrent. Elle était encore en vigueur cinquante ans après, du temps de St Louis.

Le troisième concile de St-Gilles fut tenu, en 1209, contre Raymond VI comte de Toulouse, accusé de favoriser les Albigeois, et d'avoir fait périr Pierre de Castelnau, légat du pape, assassiné, le 15 janvier 1208, sur les bords du Rhône, à l'endroit où est aujourd'hui le pont de bateaux. Nous puisons dans, Pierre de Vaulx-Sernay, qui était témoin oculaire, le détail de là cérémonie de l'amende honorable du comte-de Toulouse.

« Milon, légat du pape, venu à St-Gilles pour donner l'absolution à Raymond et le réconcilier avec l'église, se rendit dans le vestibule de l'église supérieure où l'on avait exposé le St-Sacrement et les reliques des saints. Il était accompagné de trois archevêques et de dix-neuf évêques. Le comte

Raymond était nu jusqu'à la ceinture, seize barons vassaux du comte, les consuls de St-Gilles, tant pour eux que pour le consulat de la ville et de l'église de St-Gilles, composé des villages de Sieure, Stigel, Ste-Colombe, Speyran et St-André-de-Camarignan, jurèrent en même temps que le comte Raymond, sur l'Eucharistie, et sur les reliques des saints, d'obéir à tout ce qui leur serait ordonné par la sainte Église romaine. Après ce serment, le légat Milon reconduisit le comte. Raymond en le battant de Verges, hors de l'église, à travers une foule innombrable qui encombraient toutes les avenues. La chronique de pierre de Vault-Sernay remarque que la foule était si grande pour assister à cette cérémonie, que le pénitent ne pouvant sortir par le grand portail de l'église supérieure, qui donne sur la place, on fut contraint de le faire descendre dans l'église inférieure ou souterraine, ce qui le contraignit à passer devant le tombeau de Pierre de Castelnau, dont il avait causé la mort.

L'excommunication de Raymond suivit de près son amende honorable. En 1210, lors du quatrième et dernier concile tenu à St-Gilles, on mit une condition à son entière absolution : ce fut de prendre l'engagement de chasser de ses terres, tous les partisans des Albigeois ; sur son refus, l'excommunication fut lancée contre lui.

Louis VIII, fils aîné de Philippe-Auguste, vint visiter, pendant l'année 1315, l'église- et les reliques de St-Gilles. Le but de son voyage dans le midi de la France était une croisade contre les Albigeois. Les comtes de Toulouse, au contraire, se prononcèrent en faveur de l'hérésie, et Simon de Montfort, qui accompagnait le roi dans sa croisade se trouva en présence des habitants de St-Gilles, qui ne purent refuser leur appui aux comtes de Toulouse leurs seigneurs. Ils durent dès cet instant se montrer hostiles à l'Église romaine. Le pape Honoré III, surpris du parti qu'ils venaient de prendre, leur ordonna, par lettre datée de Rome, décembre 1217, de cesser d'opposer de la résistance à Simon de Montfort qui représentait la cause du roi. Ils persévérèrent dans leur opposition jusqu'en 1336, et il fallut le retour de Louis VIII dans ces contrées méridionales, et l'exemple de Narbonne, Marseille, Carcassonne, Beaucaire, etc., pour les déterminer à se soumettre.

St-Gilles, depuis cette époque, est demeurée fidèle aux rois de France.

La division de St-Gilles en sept paroisses, sans y comprendre l'église abbatiale, eut lieu en 1231.

Paroisse de : St-Jacques ; St-Nicolas ; St-Privat ; St-Jean-l'Évangéliste ; St-Pierre ; St-Martin ; St-Laurent.

L'abbé de St-Gilles avait été autorisé, en 1181, à porter l'anneau, la crosse et la mitre ; une bulle d'Innocent IV, en 1246, lui accorda le privilège de porter les sandales, la dalmatique et les gants.

Louis IX, à son retour de la Terre-Sainte (1254), passa à St-Gilles et s'y arrêta quelques jours. Il y rendit une ordonnance par laquelle il appela le Tiers-État à délibérer sur les matières politiques. Quelques publicistes pensent qu'elle est l'origine des États du Languedoc. Seize ans après, saint Louis tint une cour plénière à St-Gilles, et y reçut les ambassadeurs de Michel Paléologue, empereur de la Grèce.

Le pape Clément IV, successeur d'Urbain IV, naquit à St-Gilles. Le monastère et la ville elle-même furent toujours l'objet de sa sollicitude. Il lança plusieurs bulles en leur faveur ; des reliques et des présents leur furent envoyés de Rome.

Clément IV, avant de s'asseoir sur le trône papal, était simple jurisconsulte à St-Gilles sous le nom de Gui Fulcodi. Nous retrouvons, dans les archives de cette ville, un ouvrage sur ses lois-et coutumes, écrit en langue romane et en latin, au commencement du XIIIe siècle. Il renferme une sentence arbitrale du 14 juin 1257, rédigée par Gui Fulcodi, le jurisconsulte. Elle contient cinquante pages en vingt-sept pétitions des syndics, et neuf pétitions de l'abbé et du monastère. Cette sentence donnait le droit aux habitants de faire construire des tours, des pigeonniers, des garennes, et leur accordait aussi le droit de chasse. Quant à la pêche de l'étang de Scamandre, et des marais du Chapitre, ils en avaient la faculté moyennant une rétribution appelée levade, qu'ils payaient au chapitre.

De la lecture de ce manuscrit sur les lois et coutumes de St-Gilles (*Las costumaz et leys municipales de Saint Gily*) (1) il résulte que l'abbé, seigneur temporel et spirituel, mais non seigneur foncier de St-Gilles et de son territoire, avait seul le droit de proposer des lois. Il devait d'abord présenter son projet aux consuls et aux syndics, qui convoquaient alors une assemblée générale de tous les habitants, et leur lisaient le projet de loi.

(1) Une partie des archives du monastère et de la ville fut brûlée par les protestants, en 1582 (mois d'août). Après cet incendie, et le vol particulier fait au Chapitre, le 11 mai 1663, il ne restait plus qu'une centaine de bulles originales et des lettres-patentes des rois de France. Ces documents précieux ont été dispersés pendant la révolution de 1789, et il n'en reste plus rien de remarquable que les ouvrages sur les lois et coutumes de la ville de St-Gilles.

Si le peuple l'acceptait, il manifestait son adhésion en criant : Hoc ! Hoc ! Le projet, dans ce dernier cas était, et signé : l'abbé et les syndics y apposaient leurs sceaux, et il devenait, dès cet instant, une loi définitive et obligatoire pour l'abbé et pour les habitants. Nous prenons pour exemple, et au hasard, dans ce recueil, à la page 135, un passage rédigé sous l'abbé Hugues II, intitulé :

De justiliâ domini Abbatis.

« Fos aussy convengut et appointat, sur algunas demandas que Mgr. l'Abbat fazia alz syndics, hou homes de St- Gily al tempo advenir aguesson alcuna question, débat hou alcuna discention au lo dit Abbat, sos successors, hou son monestier, que lo dit Abbat lor deu donar cort hou juge, davant loqual syan tengutz de respondre coma davant lo juge donat per la dit Abbat, hou sos successors; car lo dit Abbat a puyssenza de donar la ditcort hou juge, ainsy que costa et appar par las compositions al temps passat, per los dessus et nomatz, fachas entre los dits syndics et monestiers, ainsy que des lo dit Abbat, plus emplement contengut, convengueron et transigeron los dits syndics al nom que dessus et feyron pacte que lou estessa sur las causas dictas à la ley municipala, composition hou compositions entre lo dit monestier et la dicta villa fachas al temps passa per los scuhors dessus dits, la forma laquela hou de lasqualas ont volgat sya gardada et observata en las causas dellas dictas ».

Une autre loi sur le droit du fisc, *de jure fiscali*, finit par ce cas : Lorsqu'un étranger mourrait à St-Gilles, *ab intestat*, ses biens étaient mis entre les mains d'un homme de probité, et si après un an et un jour aucun héritier ne s'était présenté pour les réclamer, l'abbé en faisait deux portions égales, l'une pour le Monastère, l'autre pour les hôpitaux. Le seigneur n'entraît pour rien dans ce partage.

Nous lisons un peu plus loin une loi sur le blasphème, dont nous donnons la traduction en français.

De.pcend. ludentium et jurantium.

« Si quelqu'un, à quelque jeu que ce soit, prononce un blasphème ou se parjure par le corps, le sang, le foie ou tout autre membre de Dieu et de la Vierge Marie ou de St-Gilles, pour chaque fois, il sera tenu de payer trois Sols et deux sols pour les autres saints ».

Cette dernière citation doit faire apprécier la sagesse et la douceur des lois de St-Gilles, surtout dans une époque où Philippe-Auguste, dit Rigord, « conçut tant d'horreur pour les jurements, que si quelqu'un, chevalier ou autre, venait, par hasard, à en laisser échapper un, en jouant devant, le roi, aussitôt il était -jeté, par son ordre, dans, la rivière ou dans quelque'autre lac ».

Après ce règne, Louis IX faisait punir par la mutilation de quelque membre ceux qui proféraient des paroles blasphématoires. Ce fut d'après les conseils et les exhortations du pape Clément IV que ce roi ne fit plus punir les blasphémateurs que par une amende pécuniaire.

Après le bannissement des Juifs, ordonné par Philippe-le-Bel, il s'éleva un différend entre ce roi et l'abbé de St-Gilles, sur la propriété des terres israélites abandonnées. On passa enfin un traité par lequel un tiers seulement appartiendrait à l'abbé.

En 1410, l'abbé de St-Gilles se nommait Salvator Guillelmi : d'après une supplique que ce prêtre adressa à Sigismond, roi de Bohême et de Hongrie, on pourrait conclure que la population de St-Gilles aux XIIe et XIIIe siècles, s'élevait à près de cent mille âmes, c'est-à-dire , plus de trente mille feux, en ne comptant que trois personnes par feu : *triginta millia focagia hominum*.

En 1423, transaction et accord entre l'abbé de St-Gilles et les religieux de son monastère pour faire fabriquer une châsse d'argent doré, pour y placer la tête du patron de St-Gilles. On reconnaît par cet acte, ainsi que par deux ordonnances de l'évêque de Nîmes, une erreur de Dom Vaissette, Baillet, Moreri et tous ceux qui les ont suivis, au sujet des reliques de St-Gilles, lorsqu'ils ont avancé qu'elles avaient été transférées à Toulouse du temps des guerres des Albigeois. Les Bollandistes, au contraire, affirment qu'elles furent transportées en 1562, ce qui établit un anachronisme de près de quatre siècles.

1538. Bulle de sécularisation donnée par le pape Paul III, le 16 des kalendes de septembre (17 août 1538). Par cette bulle, le monastère de l'ordre de St-Benoit fut changé en un chapitre de chanoines, et l'abbé régulier en abbé séculier. Le chapitre fut composé d'un doyen, d'un grand archidiacre, d'un second archidiacre, de dignités, d'un sacristain, d'un précenteur ou capiscol, d'un trésorier, de personats et de douze chanoines. Plus tard, on y ajouta quinze bénéficiers qui n'avaient point voix au chapitre.

L'abbé séculier devint seigneur temporel et spirituel de la ville et du territoire de St-Gilles, comme l'avaient été les abbés réguliers.

La fameuse bataille appelée défaite des Provençaux, se donna le 27 septembre 1562, entre le Rhône et la ville de St-Gilles. Les catholiques, battus par les huguenots, y perdirent deux mille hommes, deux pièces de canon et vingt-deux drapeaux. Depuis ce jour, et dans l'espace de soixante ans environ, St-Gilles fut pris et repris quatre fois : le 2 juin 1570, par le maréchal Damville, après trois jours de siège ; le 8 décembre 1574, par le même maréchal qui avait abandonné la cause royale et catholique ; M. de Crussol, duc d'Uzès, l'emporta d'assaut au mois de janvier 1573 ; et enfin, le 24 juillet 1622, le duc, avec un train considérable d'artillerie, et environ 1500 hommes, s'en empara au nom de Louis XIII. Depuis cette époque, St-Gilles n'a plus eu de siège à soutenir.

Au temps où les abbés de St-Gilles avaient la qualité de hauts justiciers, il était perçu par eux un droit appelé *Lundi*, sur tout ce qui se vendait dans St-Gilles par des personnes étrangères. Il n'y avait point de halles publiques, par conséquent, point de droits de bannage **(1)**. Les droits sur les poids et mesures n'y existaient pas non plus ; il n'y avait ni fours, ni forges ni moulins publics. Ceux dont on faisait usage appartenaient à des particuliers. Le roi ne prélevait dans cette ville aucun droit de Champart **(2)**. C'était donc le clergé seul, comme autorité locale, qui percevait un impôt.

(1) Bannage, dérive de bannâte, corbeille ou bannette, espèce de panier.

(2) Champart, droit qu'avaient plusieurs seigneurs de fiefs, de lever une certaine quantité de gerbes dans leurs censives.

Les mœurs et les lois ont subi depuis, ces derniers temps de grandes modifications, St-Gilles a cessé d'occuper une position exceptionnelle, en retombant dans la loi commune des autres villes de France. Quoique entraînée par le grand système de la centralisation, cette ville a conservé de nos jours un caractère qui rappelle son antique origine, et les phases qui l'ont suivie. Sa population, presque entièrement catholique, a subi une grande diminution, si on la compare aux temps anciens ; elle ne s'élève pas aujourd'hui à 6 000 âmes. Les accès de fièvre-chaude y exerçaient de grands ravages, surtout chez les personnes qui habitaient ce pays depuis peu de temps. Depuis les travaux de dessèchement son climat s'est amélioré, et St-Gilles n'est plus aujourd'hui, sous le rapport sanitaire, ce qu'il était autrefois. Son territoire est divisé en deux plaines dont le sol est de nature différente ; la première est formée par les alluvions du Rhône ; et se trouve comprise entre le Rhône et le canal de Beaucaire qui traverse le territoire du nord au midi ; la deuxième forme le plateau de la colline, qui s'étend, de Beaucaire à Vauvert. Le sol en est graveleux et ondulé. L'industrie vinicole est très-importante. Le commerce recherche avec empressement les vins de St-Gilles, et l'exportation de ce produit est considérable.



Cahier de doléances de la Sénéchaussée de Nîmes pour les états Généraux de 1789.

Communauté de St-Gilles

publié par E. Bligny Bondurand, 1908 T2 pages 224 à 229.

SAINT-GILLES.

Diocèse de Nîmes.

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du Tiers état de la ville de Saint-Gilles, pour la convocation des États généraux, authentique. 12 mars 1789.

Six députés : **Michel**, *notaire* ; **Couderc**, *apothicaire* ; **Dugas**, *marchand* ; **Gautier**, *notaire* ; **Serrier**, *bourgeois* ; **Antoine Michel**, *fabricant d'eau de vie*.

Saint-Gilles est une des sept villes de la sénéchaussée de Nîmes où les officiers municipaux devaient, aux termes de l'article 6 de l'ordonnance du 27 février 1789, rendu par le lieutenant général de la sénéchaussée, et reproduisant les dispositions du règlement royal du 7 février 1789, tenir des assemblées de toutes les corporations, corps et communautés, et de toutes les personnes du Tiers état ne tenant à aucune corporation, avant de procéder à l'assemblée générale de la communauté. Ces assemblées particulières devaient nommer un ou plusieurs représentants, chargés de me rendre à l'assemblée du Tiers état de chacune desdites villes pour y concourir à la rédaction du cahier et à la nomination de députés, suivant les articles 26 et 27 du règlement du 24 janvier 1789.

Aussi voit-on, dans le procès-verbal de Saint-Gilles, figurer un député des officiers de justice, deux députés des avocats en parlement, un député des avocats, deux députés des notaires, un député, des médecins, deux députés des procureurs, deux députés des bourgeois, un député des armateurs, un député des marchands de blé ; deux députés des négociants, un député des salpêtrière, un député des chirurgiens, un député des apothicaires, un député des marchands drapiers, un député des orfèvres, un député des ménagers, un député des boulangers, un député des fabricants d'eau de vie, un député des aubergistes, un député des tailleurs d'habits, un député des menuisiers, un député des charrons, un député. des bourreliers, un député des pêcheurs, un député des Maréchaux à forge, un député des serruriers, un député des maçons, un député des cordonniers, un député des chapeliers, un député des perruquiers, un député des jardiniers, un député des meuniers, deux députés des laboureurs, huit députés des travailleurs.

Signatures ; Michel av. et n. Gautier, Dugas. Serrier, etc.

NOTICE

1180 feux.

Président de l'assemblée :

Pierre Senilhac, maire syndic clavaire.

Le premier grand prieuré de Saint-Jean de Jérusalem fondé en Europe le fut à Saint-Gilles, par Raimond IV de Toulouse. L'abbaye de Saint-Gilles, unie à l'archevêché d'Aix en 1774, (*France ecclésiastique, 1789, page 328*), avait la seigneurie, et valait 42 000 L. de rente.

L'abbé et le grand prieur possédaient, à peu près tout le territoire.

A la séance du 28 mars 1789 (assemblée des nobles de la sénéchaussée), Jacques François Descombiès, ancien page du Roi, représente M. de Plauchut, seigneur de La Cassagne et de Sainte-Colombe, commune de Saint-Gilles.

Oliviers, mûriers, vigne, blé, fourrages, pâtis, marais.

CAHIER authentique.

Cahier des vœux et doléances du Tiers état de la ville de Saint-Gilles, sénéchaussée de Nîmes.

Le Tiers état de la ville de Saint-Gilles, sénéchaussée de Nîmes, désirant concourir aux vues bienfaisantes du meilleur des Rois, consignées dans sa lettre de convocation aux États généraux, par laquelle il invite tous les sujets de son royaume à lui faire connaître les souhaits et les doléances de ses peuples, a manifesté ses vœux ainsi que s'ensuit :

1. - Qu'aux États généraux les suffrages soient comptés par tête et non par ordre; que lesdits États consentent les impôts nécessaires et capables de remédier à l'état actuel des finances ; que lesdits impôts parviennent dans les coffres du Roi par les voies les moins coûteuses ; qu'ils, soient également répartis, ainsi que les autres charges, tant royales que locales, sur les trois ordres, en proportion des facultés de chacun ;
2. - Le retour périodique des États généraux ;
3. - La suppression de la constitution des États actuels de la province ;
4. - Qu'il soit procédé à la réforme du code civil, criminel et municipal ; à l'abus de la longueur et durée des procès et des frais immenses qu'ils entraînent, en diminuant la multiplicité des formes et des dépens ;
5. - Le rapprochement des justices souveraines, et qu'il n'y ait que deux degrés de juridiction, tant en matière civile que criminelle ;
6. - La suppression des justices seigneuriales, particulièrement celles des seigneurs ecclésiastiques, pour être remplacées par des justices royales, auxquelles il serait accordé une médiocre souveraineté, jusques à telle somme qu'il plaira à Sa Majesté de fixer ;
7. - Qu'il plaise à Sa Majesté d'ôter toutes les entraves qui gênent le commerce dans l'intérieur du royaume ; que la circulation des denrées et des marchandises y soit libre, et que, pour cet effet, la perception de droits soit fixée aux frontières du royaume ;
8. - La suppression de tous les péages, leudes, douanes et courtages, du privilège exclusif qu'a obtenu la ville de Marseille pour faire le commerce du Levant, afin que tous les négociants du royaume puissent faire le même commerce ;
9. - Que le taux de la levée de la dime soit uniforme. Que les villes qui la paient au dix, comme Saint-Gilles, ne soient pas plus surchargées que celles qui la paient au trente ou au quarante ; que la semence soit prélevée et exempte d'être dimée une seconde fois ; que les fourrages de toute espèce soient exempts de la dime, puisqu'ils servent à nourrir le bétail sur le terroir duquel la dime se perçoit, le décimateur prenant les fruits quittes et francs de toute culture ;
10. - L'abolition des lettres de cachet, la liberté de la presse, la suppression de tous les tribunaux d'exception, excepte; les juridictions consulaires ;
11. - L'uniformité des poids et mesures dans tout le royaume ;
12. - La suppression des levées à des milices, ou la liberté aux communautés de fournir des hommes ; celle des pêcheurs réduite aux villes maritimes ; et que les tonneliers ne soient plus soumis aux classes (1) ; que le nombre des inspecteurs des eaux de vie soit augmenté ;
13. - Que le sel soit déclaré marchandise dans tout le royaume, et que le produit de cet impôt soit confondu dans les impositions à venir, ne gagnât-on par ce moyen que les frais immenses qu'occasionnent soixante-mille commis pour empêcher la contrebande ;
14. - L'augmentation des portions congrues, la suppression du casuel des curés, et que leurs logements et ceux des vicaires soient à la charge des décimateurs.

(1) Les tonneliers de Saint-Gilles jugeaient leur art trop essentiel pour qu'on les inscrivit sur les registres de l'inscription maritime. Ici le sens du mot classes est très clair, et permet d'entrevoir que l'article 18 de Roquedur, en parlant de "l'article des classes" visait peut-être les "marchés pour la Marine et assurances à la grosse aventure sur les vaisseaux" (Recueil de Néron, t. II, p. 302 et 303).

Vœux relatifs et particuliers à la ville de Saint-Gilles.

15. - La ville de Saint-Gilles, une des sept principales de la sénéchaussée, ne jouit d'aucune prérogative des autres villes. Elle n'a point de consuls, bornée à un syndic clavaire sans marque distinctive ; elle n'a point entrée aux États de la province, ni aux assiettes diocésaines ; elle n'a pas même un hôtel de ville, et est obligée de s'assembler dans une salle de l'hôpital.

16. - Elle supplie qu'il soit accordé à ladite communauté d'avoir quatre consuls avec chaperon, à sa nomination, avec l'exercice de la police ; l'entrée aux États de la province et aux assemblées de l'assiette diocésaine ; la permission d'avoir un hôtel de ville et le droit de s'y assembler ; et d'être mise en tout à l'instar des autres villes de la sénéchaussée. Elle supplie encore qu'en attendant que Sa Majesté veuille bien rendre toutes les justices royales, le seigneur abbé de Saint-Gilles soit tenu de faire construire des prisons, ne pouvant donner ce nom à celles qui existent, n'étant composées que d'une seule pièce de huit pieds en carré, fort malsaine, et plutôt un cachot que des prisons, et où il faut monter par une échelle.

17. - Elle supplie qu'à l'avenir le seigneur abbé de Saint-Gilles soit tenu de résider en cette ville, et qu'à cet effet l'abbaye ne soit donnée à aucun prélat obligé par sa place de résider ailleurs. - L'abbaye est dotée de 42 000 livres de rente.

18 - Elle fait la même demande à l'égard de M. le grand prieur de l'ordre de Malte **(1)**, et qu'il soit tenu de tenir les chapitres et assemblées de son ordre dans la ville de Saint-Gilles, chef-lieu dudit grand prieuré, portant son nom.

(1) Il résidait à Arles.

19. - La stabilité du chapitre de Saint -Gilles **(1)** dans cette ville, et la conservation des bénéficiers dudit chapitre ; on cas de nomination, que les canonicats et bénéfices soient affectés aux enfants de Saint-Gilles, et les canonicats, par préférence, aux bénéficiers; qu'il soit affecté le revenu d'une prébende dudit chapitre pour l'entretien des précepteurs chargés de l'éducation de la jeunesse ;

(1)Les moines de l'abbaye avaient été sécularisés par Paul III et formaient un chapitre collégial.

20. - Que les baux à l'orme consentis par les ecclésiastiques et Messieurs de l'ordre de Malte soient entretenus par leurs successeurs pendant la durée fixée par leur bail.

Signatures : Troudet, Agnier, Gautier, Michel av¹ Senilhac, Serrier, Laganier, J. Ferry, P. Langlois, Fabrègues, Meirieu, Rus, Couderc, Dugas, Mielle, Pierron, Armentier, Faucher, Allier, Michel fils, P. Sigaud, Chay, Despox, Michel, P. Portal, L. Michel, Louis Meirieu serrurier, Rouet, Meirieu, Texier, Brignan, Roger, Étienne Clavel, Boyer, Mestre, Dr Labigaut, Roussin, Ramade. Ne varietur : Senilhac, maire, syndic et clavaire.

(Archives du Gard, C. 1196. District de Nîmes)

-oOo-

SAINT-GILLES

extrait de Saint-Gilles par Augustin Fliche, 1925 - page 53 à 59

INTRODUCTION HISTORIQUE

Les origines de l'abbaye de Saint-Gilles sont, comme celles de Psalmodi, enveloppées d'une certaine obscurité.

Il y eut primitivement, semble-t-il, au lieu où devait s'élever au XIIe siècle l'illustre basilique qui attira un grand concours de pèlerins, un modeste monastère dédié à saint Pierre et à saint Paul. Au IXe siècle sans doute, ce patronage fut échangé contre celui d'un saint local, dont le prestige alla grandissant : **saint Gilles**.

La vie de saint Gilles a été écrite au Xe siècle, mais ce récit hagiographique, qui fait de saint Gilles le contemporain à la fois de saint Césaire et de Charlemagne, est totalement dépourvu de valeur historique, et il ne mériterait même pas une mention, s'il n'avait contribué à fixer le culte de saint Gilles au lieu qui porte son nom et où son tombeau était devenu l'objet d'un culte.

Quant au monastère, qui devint le centre de ce culte, on n'en connaît l'histoire avec quelque précision qu'à partir des dernières années du IXe siècle. Aux Xe et XIe siècles, le pèlerinage se développe ; il atteint son point culminant au XIIe siècle. La renommée de l'abbaye de Saint-Gilles dépasse alors les limites du Languedoc et de la Provence ; aux bienfaiteurs locaux viennent se joindre d'autres protecteurs plus haut placés : les rois de France et les papes.

Dès le début du XIe siècle, Benoit VII (1022-1024) par un privilège d'exemption a soustrait l'abbaye à toute juridiction séculière. Grégoire VII (1073-1085) la subordonna à Cluny, tout en laissant aux moines le privilège d'élire librement leur abbé et c'est ainsi que Saint-Gilles put, comme Vézelay et comme Moissac, garder sous l'hégémonie clunisienne son titre d'abbaye. Urbain II (1088-1099), au cours de son voyage en France, visita à deux reprises le monastère, en septembre 1095 et en juillet 1096, époque à laquelle il consacra l'église qui était alors en construction. Son exemple a été suivi par plusieurs de ses successeurs : Gélase II s'est arrêté à Saint-Gilles en novembre 1118 ; de même en 1130, Innocent II qui, en 1132, confirma les privilèges accordés par ses prédécesseurs. Clément IV (1265-1268), qui était originaire de Saint-Gilles, a multiplié les attentions : au cours de ses trois années de pontificat, douze bulles ont été délivrées en faveur du monastère à l'ombre duquel il était né ; les présents affluèrent également : sceau d'argent, ornements de soie, calice d'or.

Les papes ne se sont pas contentés d'honorer l'abbaye de Saint-Gilles de leur présence ni de lui témoigner leur générosité. Ils l'ont encore défendue contre ses plus terribles ennemis : les comtes de Toulouse.

Le monastère était redevable d'une bonne partie de ses propriétés foncières aux comtes de Toulouse qui, aux Xe et XIe siècles, s'étaient montrés généreux à son endroit. Pourtant à la fin de cette période il y a eu un ralentissement notable dans les

donations et même une tentative pour reprendre ce qui avait été antérieurement concédé : au concile de Nîmes, en juillet 1096, Raymond IV, avant de prendre la croix, dut restituer à Saint-Gilles quelques biens qu'il retenait indûment. Au début du XIIe siècle, le fils de Raymond IV, Bertrand, s'empara d'autres biens appartenant à Saint-Gilles, envahit le bourg et pénétra même dans l'église, ce qui lui valut d'être immédiatement excommunié par Pascal II. Le conflit recommença sous le règne d'Alphonse-Jourdain, frère de Bertrand, qui, en 1121, profitant de ce que l'abbaye traversait une crise d'ordre financier, occupa à nouveau le bourg et l'église. Calixte II lui enjoignit de se retirer dans un délai de quarante jours et délia les habitants de Saint-Gilles du serment de fidélité que le comte leur avait extorqué. Alphonse-Jourdain n'en persévéra pas moins dans son attitude hostile ; il osa même incarcérer l'abbé Hugues qui revenait de Cluny. Cette fois il fut excommunié par Calixte II (22 avril 1122).

Alphonse-Jourdain résista quelque temps encore, puis en 1123 ou 1124, il se décida à faire sa soumission. Une ère de calme et de prospérité commença aussitôt pour le monastère et elle dura jusqu'à la fin du XIIe siècle. L'abbaye de Saint-Gilles est alors à l'apogée de son histoire ; la ville qui s'est créée auprès d'elle se groupe autour de neuf paroisses dont les églises ont malheureusement disparu par la suite ; le port où viennent s'embarquer les pèlerins pour la Terre sainte et où affluent les marchandises venues d'Orient, est un des plus actifs de la Méditerranée occidentale. C'est à peine si de temps en temps, comme en 1179, des embarras financiers viennent troubler la quiétude des moines. Avec le XIIIe siècle et l'extension de l'hérésie albigeoise, à laquelle adhèrent les comtes de Toulouse, commencé au contraire une période de crise qui sera la première étape vers la décadence.

Au XIIe siècle, Saint-Gilles avait déjà subi le contact de l'hérésie. Pierre de Bruis y avait été brûlé en 1143 pour avoir répandu des théories subversives sur l'Eucharistie, plus encore pour avoir incité ses disciples à briser les croix. Les doctrines albigeoises provoquèrent des troubles plus graves encore dans les consciences, d'autant plus qu'elles étaient ouvertement protégées par le comte de Toulouse, Raymond VI.

Conformément à la tradition de ses prédécesseurs, Raymond VI, dès le lendemain de son avènement (1194), avait persécuté les moines de Saint-Gilles. Pourtant, grâce à l'habileté d'Innocent III, la paix, quoique troublée par moments, fut à peu près maintenue jusqu'en 1207, date à laquelle l'anathème fut lancé contre le comte en raison de la protection qu'il accordait aux hérétiques. Le légat Pierre de Castelnau fut chargé de l'exécution de la sentence. Or, le 15 janvier 1208, tandis qu'il quittait Saint-Gilles où Raymond VI l'avait mandé pour essayer de l'apaiser par de fallacieuses promesses, il fut assassiné par un écuyer du comte. Son corps fut ramené à Saint-Gilles et déposé dans la crypte de l'église après de solennelles funérailles.

Dans quelle mesure Raymond VI était-il complice de cet attentat ? Il est impossible de le déterminer avec exactitude. Le meurtrier était un familier du comte et il a sans doute cherché à lui être agréable en supprimant un de ses ennemis. Quoi qu'il en

soit, Innocent III renouvela la sentence d'excommunication qui atteignait Raymond VI et, comme celui-ci manifestait l'intention de se soumettre, il mit à sa réconciliation de très dures conditions. Elles furent toutes acceptées et telle fut l'origine de la scène dramatique, narrée par Pierre des Vaux de Cernay, dont l'abbaye de Saint-Gilles fut le théâtre le 12 juin 1209.

Ce jour-là, raconte le chroniqueur, le comte de Toulouse se présenta nu à la porte de l'église et, en présence des reliques que l'on avait apportées, jura obéissance au pape et à ses légats. Le légat Milon lui donna alors l'absolution, puis, lui passant l'étole au cou, il l'attira vers l'église en le frappant de verges. Une telle foule se précipita dans la basilique que Raymond ne put en sortir par où il était entré et qu'il lui fallut descendre dans la crypte où il passa « *nu et flagellé* » près du tombeau de Pierre de Castelnau dont la dépouille mortelle reposait auprès des reliques insignes de saint Gilles.

La paix ne fut complètement rétablie à Saint-Gilles qu'après la croisade des Albigeois. L'abbaye, qui s'était en 1226 soumise au roi de France, connut sous le règne de saint Louis une nouvelle période de prospérité, analogue à celle qui avait marqué le milieu du XIIe siècle. Pourtant, certains symptômes annoncent une décadence prochaine. Tout d'abord, les embarras financiers, qui s'étaient déjà fait sentir pendant la période précédente, vont en s'aggravant au point que l'on n'aura pas les ressources suffisantes pour terminer l'église abbatiale ; au XVe siècle on aboutira à une ruine complète.

Le monastère, transformé en collégiale en 1538 par le pape Paul III, devait connaître au cours des temps modernes d'autres, épreuves dont l'église abbatiale eut spécialement à souffrir.

Les luttes religieuses du XVIe siècle ont eu leur contrecoup à Saint-Gilles. Le 27 septembre 1562, une armée de catholiques provençaux, qui allait renforcer celle du vicomte de Joyeuse alors occupée à reprendre Montpellier, fut surprise par les protestants à Saint-Gilles et jetée dans le Rhône. A la suite de cette bataille, le monastère fut incendié avec sa bibliothèque et ses archives. De nouveaux combats se produisirent en 1574 ; à cette date Saint-Gilles subit une attaque furieuse des réformés, conduits par Damville, qui réussirent un moment à pénétrer dans la place mais ne purent s'y maintenir. La ville fut reprise, peu de temps après, par le duc d'Uzès. Cependant, elle finit par rester au pouvoir des protestants qui l'occupèrent jusqu'en 1622. L'arrivée des troupes royales en Languedoc mit fin à leur domination. Depuis cette époque la vieille cité a vécu paisiblement auprès de son église abbatiale bien mutilée, mais qui, avec la maison romane où, suivant la tradition, naquit Guy Foulque, (*Gui Fulcodi*) le futur pape Clément IV, reste le seul vestige du passé.



Extrait des ANNUAIRES DU GARD

SAINT-GILLES

Historique de la commune

Saint-Gilles a une origine très ancienne. La situation de cette colline sur les bords d'une branche du Rhône la désignait naturellement pour être un comptoir des marchands phéniciens. Plus tard, elle devint une des colonies de la ville grecque de Marseille et s'appela Port d'Hercule. Au Moyen-âge, elle garda d'abord son ancien nom Héraclée et prit ensuite le nom du saint fondateur de sa célèbre abbaye. Elle avait par privilège le droit de commercer librement avec toutes les nations étrangères. De toute cette ancienne splendeur, elle a gardé son église, un des plus beaux spécimens de l'architecture romane dans le Midi de la France, et quelques antiques intéressants, notamment le célèbre escalier dit vis de Saint-Gilles et une curieuse maison du XIV^e siècle. L'église est double ; une vaste crypte occupe toute la surface souterraine de la nef et forme une église supposée à l'édifice superficiel. Cette crypte n'avait jamais complètement disparu, mais avait été rétrécie par des apports successifs de matériaux et de décombres. En 1865, elle fut déblayée et restituée par les soins de M. Révoil. Au cours de ces travaux, on découvrit le tombeau de Saint-Gilles et d'intéressantes inscriptions. La vaste étendue de cette église souterraine, les énormes piliers qui supportent ses voûtes massives sont d'un grand effet.

Les fondements ont été jetés en 1116 ; la construction en fut sans doute très lente, comme celle de tous les édifices religieux de l'époque. Ainsi s'expliquent les différences d'exécution que l'on remarquera dans les voûtes elles sont, toutes du même système, dit voûte d'arête ; mais les unes sont merveilleusement appareillées, tandis que d'autres offrent certaines gaucheries d'exécution. L'église supérieure a été presque entièrement détruite pendant les guerres de religions. Mais il en reste la façade et surtout un merveilleux porche, une des gloires de la sculpture méridionale française. Le dessin en reproduit les lignes générales ; il ne peut montrer la fécondité et la variété de motifs sculpturaux qui encadrent les trois portes, ornent les tympans et remplissent toutes les parties des vousoirs. Les grandes figures du portail représentent les douze Apôtres ; le soubassement est orné de lions de peu de saillie de relief, mais de bonne exécution d'art très -vivant; le tympan porte un Christ du type en majestés, nimbé d'une gloire.

La date de ce splendide morceau de sculpture remonte aux premières années du XIII^e siècle. On y a relevé l'influence de l'école lombarde et des artistes italiens. Elle est indéniable, mais non complète.

C'est une école originale et d'une inspiration très personnelle qui a taillé ces pierres. La profusion des ornements est telle qu'on saisit ici au début la plupart des motifs et sujets que les artistes de l'école provençale développeront ultérieurement sur les monuments de la région. Moins solennel et plus divers que Saint-Trophime, le porche de Saint-Gilles est plus original et plus précieux au point de vue de l'histoire de l'art. Il est plus vivant ; le ciseau des imagiers y fut plus souple ; leur imagination plus féconde. À gauche de l'église, on remarquera les quelques débris de l'ancien cloître et des sculptures qui l'ornèrent.

SAINT-GILLES

Démographie, liste des maires

Évolution de la population : 1793, 5000h ; 1800, 5047h ; 1806, 5212h ; 1821, 5600h ; 1831, 5561h ; 1836, 5797h ; 1841, 5635h ; 1846, 5832h ; 1851, 5985h ; 1856, 6132h ; 1861, 6365h ; 1866, 6804h ; 1872, 6211h ; 1876, 6302h ; 1881, 5268h ; 1886, 5503h ; 1891, 5947h ; 1896, 6110h ; 1901, 6381h ; 1906, 6300h ; 1911, 6258h ; 1921, 5924h ; 1926, 5613h ; 1931, 5833h ; 1936, 5325h ; 1946, 5335h ; 1954, 5789h ; 1962, 6714h ; 1968, 8732h ; 1975, 8679h ; 1990, 11304h ; 1999, 11626h ; 2006, 13234h ; 2010, 13564.

Les maires de St-Gilles après la révolution (liste affichée à la Mairie) : Mazer Henri, fév1790/août1790 ; Duverner Bernardin, août1780/jan1792 ; Baron Jean-Jacques, jan1792/déc1792 ; Gautier Jean, déc1795/mai1795 ; Mazer Henri, oct1793/oct1794 ; Senilhac Pierre, oct1794/mai1795 ; Gautier Jean, mai1795/nov1795 ; Pelautier Pierre, nov1795/juin1796 ; Senilhac Louis, juin1796/août1797 ; Meirieu Pierre, août1797/déc1797 ; Serrier Jean-Antoine-François, déc1797/mars1799 ; Sénilhac Louis, mars1799/avril1800 ; Serrier Jean-Antoine-François, avril1800/août1806 ; Baron de Calvière Edouard-Nicolas, août1806/mai1815 ; Perouse Jean-François, mai1815/juil1815 ; Dugas Pierre, juil1815/juin1819 ; Mazer Hector, juin1819/juil1820 ; Constant Raymond, juil1820/oct1823 ; Baron de Rivière Louis, oct1823/août1830 ; Nourrit François, août1830/déc1830 ; Durand Jean-Jh-Catherine, déc1830/jan1832 ; de Beaulieu Athanase, jan1832/juin1832 ; Durand Jean-Jh-Catherine, juin1832/oct1840 ; Jalaguiet Pierre-Claude, oct1840/fév1844 ; Perouse Jacques-Philippe, fév1844/jan1855 ; Dugas Pierre-Hr-Jh-Prosper, jan1855/fév1867 ; Hitier André, fév1867/oct1870 ; Soulier Auguste-Adrien, oct1870/nov1870 ; de Plauchut Amédée, nov1870/mai1871 ; Hitier André, mai1871/fév1872 ; Gautier Pierre, fév1872/sep1879 ; Bessière L.-Marie-Auguste, sep1879/mai1880 ; Aptel Emile-Bienvenu, mai1880/déc1880 ; Badin Joseph, déc1880/fév1881 ; Marnignan Jean-Eugène, fév1881/nov1884 ; de Lapierre E.-J.-A.-Louis, nov1884/mai1885 ; Brouquier Antoine, mai1885/juin1885 ; Quet Léon Maurice, juil1885/sep1885 ; Blanc Jean-Ernest, sep1885/nov1887 ; Clavel Antoine, nov1887/mai1888 ; Peyron Jacques-Louis, mai1888/déc1917 ; Vigne Jean, déc1917/déc1919 ; Griffeuille François, déc1919/mars1929 ; Vigne Jean, mars1929/mai1929 ; Roussel Louis, mai1929/mai1929 ; Renouard Michel-Pierre, déc1930/jan1931 ; Girard Alexandre, jan1931/oct1944 ; Clauzel Jean, oct1944/mai1945 ; Bourelly Louis, mai1945/juil1945 ; Grezoux Pierre Henry, juil1945/mai1953 ; Brun Jean-Auguste, mai1953/mars1959 ; Girard Alexandre, mars1959/mars1965 ; Delord Franc, mars1965/mars1971 ; Faure Rémy, mars1971/mars1977 ; Girard Louis, mars1977/mars1989 ; De Chambrun Charles, mars1989/juil1992 ; Gronchi Roland, juil1992/mars2008 ; Lapierre Olivier, mars2008/oct2010 ; Gaido Alain oct2010, en cours.

Annuaire du Gard, situation Saint-Gilles en 1923

SAINT-GILLES-DU-GARD, patrie du Pape Clément IV.

- A 9 kilomètres de la Préfecture. - 5899 habitants - Poste, télégraphe, téléphone - Gare de Lunel à Arles et de Saint-Gilles à Nîmes, par Bouillargues (station) - Superficie : 15 364 hectares, 71 ares, 1 centiare - Produits : Vins renommés, 174000 hectolitres, fourrages, Céréales, Bestiaux - Fête : 1er septembre - Foires : 1er septembre et 30 et 31 octobre - Halles, Abattoir.

Caisse d'Epargne : Gueirard, sous-caissier.

Maire : Griffeuille F.

Adjoints : Vigne, Brun.

Conseillers : Roman, Boucaud, Allègre, Vigne P, Sève, Coutas, Duport, Drivon, Durieu, Signouret, Bruguier M., Rieu, Roubaud, Ménassieu, Moine.

Secrétaires de la Mairie : Gueirard, Favier, Roman.

Receveur Municipal : Estrata.

Percepteur : Bosc.

Receveurs ruralistes : Dupuy, Castanet.

Instituteurs : Perrier, René, Delaigue, Furic, Ollivel.

Institutrices : Perrier, Mazaudier, Delaigue, Raoux, Coste, Méjean.

Appariteur : Bégout.
Gardes champêtres : Derbès, Bas, Jorri, Coutas.
Juge de paix : Jouve.
Brigadier de Gendarmerie : Lematte.
Commissaire de police : Jouvès.
Notaire : Dupont-Lange.
Receveur des P.T.T. : Rance.
Facteurs : Mourier, Bertandon. Noël, Douard.
Passage du Facteur à 1 heures.
Chef de Gare : Finiels.
Docteurs : Clauzel, Héraud, Salles.
Vétérinaires : Renouard, Crouzet.
Pharmaciens : Allègre, Mazards.
Sages-Femmes : Mmes Défaud, Vally.
Curé : Bouisson.
Pasteur : Radriguez.
Cantonniers : Mathieu, Alizon, Benoit, Gautier, Moras, Guillaume.
Affenages : Bas, Albert Victorin.
Assurances : Arnaud, Meirieu, Rougeron.
Bazars : Gautier, Durand, Rhoc.
Bois de Construction : Michel, Gentils.
Bois et charbons : Charrasse, Broye
Bouchers et charcutiers : Amar, Soulier, Vve Touzelier, Tousten, Guillaumenq, Brun.
Boulangers : Dourieu, Riboulet, Thélène, Granot.
Bourelriers : Maupin, Thélène, Portal.
Cafés : Berthet, Hérad, Lauret, Boyer, Thélène, Théral, Ferrenq, Seignour.
Chapelier : Boucaud.
Charrons : Couston, Bonnefoy, Nier, Muratare.
Chaudronnier : Rhoc.
Chaussures : Gachon, Bovetto.
Chaux et Ciments : Richaud.
Coiffeurs : Pradier, Brun, Lesur, Linsolas, Pedro, Liauson.
Cordonniers : Gachon, Sivaly, Clavel.
Courtiers en vins : Arnaud-Veyret, Bourgès, Chagnolleau, Chaumette, Rougeron, Sève, Brun.
Couturières : Lasalle, Renard, Lombard.
Cuves en ciment : *R. Furrer, rue Racine à Nîmes.*
Cycles : Moïse, Briatte, Pau, Richaud.
Distillateurs : Benoit, Bernard, Jozan, Rocquelain.
Electricité : Guttin.
Engrais : Aube.
Entrepreneurs de Travaux publics : Bégout, Riboulet, Girard, Allègre.
Epiciers : Vve Riboulet, Ruche du Midi, Reynès, Barbusse, Mieille, Roque, Dentaud, Vve Renard.
Ferblantiers : Gachon, Paret, Parrazines.
Fourrages : Poueysègu, Bertrand.
Fruits-Primeurs : Rosello, Bellivier, Duplissy, Meiffre.
Garage : Blanc.
Horlogers : Caron, Baral Couffignac.
Hôtels : Carel, Poitevin, Cauquil, Ceri.
Huiles : Bertrand, Vigne, Renouard.
Jardiniers : Meiffre, Langlois, Maubernard.
Journaux : Lèbre, Durand, Nègre.
Laitiers : Vidal, Granier, Pascal, Bonnaud.
Librairie : Lèbre.
Maçons : Girard, Pagès, Blanc, Allègre, Bertrand.
Maréchaux-Ferrants : Bonnefoy, Coste, Sévénéry.
Mécaniciens : Guttin, Boudet,
Menuisiers : Papparin, Roque, Perruchon, Vallat.
Merciars : Rhoc, Gautier, Lavergne.

Modes : Lasalle, Renard.
Moulins à huiles : Soulier, Dreux, Brézé.
Pâtisseries : Sassenosck, Ricard.
Peintres : Aube, Bertrand.
Quincaillers : Honoré, Sève, Germain, Bonnefoy.
Produits œnologiques, engrais : Boucaud Léon, St-Gilles (*représentant de la Littorale*).
Représentants : Arnaud, Veyrat, Linsolas, Brun, Chagnolleau, Chaumette, Poueysègu, Sève, Rongeron.
Serruriers : Blanc, Couston, Sanctus.
Tabacs : Valat, Bourgès, Durand, Dupuy, Linsolas.
Tartres et lies : Delaye, Pradel, Rongeron, Ranquet.
Tonneliers : Almairac, Boisset, Arnaud.
Vins (commissionnaires en) : Roux et Cie, Clavel, Ferrand, Guichard, Etablissements Brunet.

Situation en 1955

ST-GILLES - Chef-lieu de Canton - Arrondissement : St-Gilles

SAINT-GILLES. (Gard). - Patrie du Pape Clément IV. - A 19 kilomètres de la Préfecture. - 5789 habitants. - Poste, téléphone, télégraphe, Gare de Lunel à Arles et de Saint-Gilles à Nîmes, par Bouillargues (station). - Superficie : 15 364 hectares, 71 ares, 1 centiare. - Produits : Vins renommés, fourrages, céréales, bestiaux, importantes distilleries, riz.

Fête : 1er Septembre.

Foires : 1er Septembre et 30 et 31 octobre.

Curiosités : Eglise (monument historique). Vis, maison romane.

Marché aux olives du 1er Octobre au 31 janvier.

Halles, Abattoir, Marché : dimanches et jeudis.

Caisse d'Epargne.

Maire : Brun Jean.

Adjoints : Vaquette Louis et Chauvet Emile.

Instituteurs : M. et Mme Delord, Mr. et Mme Roque, Michel, Mr. Mme Mazard Duplissy.

Institutrices : Allier. Gentils, Bellivier, Laget, Lagrange, Forestier et Gachon, Mme Plantier, Babilée, Soulier, Mlles Cazaly, Polge, Noyer, Mmes Raze, Goufard.

Instituteur libre : Bertrand Gaston.

Curé : Diet.

Docteurs : Clauzel Maurice, Salle Fernand, Clauzel Jean. Salles Raoul.

Dentistes : Sanche André, Desangle Auguste.

Pharmaciens : Bourry C, rue Porte-des Maréchaux. Clauzel, 1 rue Hôtel-de-Ville,

Vétérinaire : Crouzet P.

Sage-femme : Mme Montel.

Percepteur : Fanton.

Receveur-buraliste : Baumet.

Notaire : Bordarier.

Cinéma: Fémina, Variétés-Cinéma,

Agriculteurs principaux : Bessières., Clavel, Crouzet, Maroger de Rouville, Bégout, Rabinel, Laugier, Bousquet, Sabatier d'Epeyran, Meynier de Salinelles, Vernet, Teulon Muzard, Dugas, Raoux, Corinto, Alcay. Aurillion, Bilhau, Boschi, Bourguet, Brunel Louis, Cavalier, Brunel Auguste. Brunel Pierre, Champlin Raynaud Rabinel Colomb de Daunant, Collin, Crouzet Dardé, Delon, Dourira, Emanuel P. Fabre, de Gastine, Girard Alexandre, V. Guiot, Guibaud, Vve Julien, Layrisse et Clément, Martin, Michel Jh., Pallier, Pattus, Penchinat, Poirier, Société Civile Sté Civile de Barjac, Sté de Cavalès, Sté de la Margue Sté industrielle des Pradeaux, Sté Prouvençol, Société du Mas Sênilhac.

Principaux maraîchers : Vve Duplissy, Gras. Sauzet, Massuco, Langlois, Gravier, Foulquié, Barbenson.

Agence immobilière : Durand Grand Rue, Bruny Robert Rue Sady-Carnot.

Alcools en gros : Vve Riboulet.

Alimentations : Balazut A., Papillon.

Armuriers : Moïse, Flandin Emile 6 place Gambetta.

Articles Funéraires : Emeric, Pradille, Taulelle.

Assurances : La Providence, Poirier Bertaud, Arnaud, Biau, P. Bégout, La Nationale, Bourgès Henri,

agent Lesur (La Paternelle) ; Riboulet, Clairion fils, Daumas, l'Urbaine et la Seine.

Autos réparations : Antheaume Thélène, M. Basset, E. Crunière, Garabédian **Autocars** : Sciou, Benoit,

Banques : Société Générale ; Société Marseillaise du Crédit ; Crédit Lyonnais ; Banque Boissier.

Bars : Français, du Canal, de la Bascule, de la Gare, du XXe Siècle, Bar Américain gérant (Maudit), Bar des Amis.

Bazars : Rhoc, Pradille, Mme Chauvidan, Allègre.

Bière (entrepôt) : Prone et Taliani.

Bijoutiers : Baral, Tempier Maurice.

Blanchisserie : André J., 3, rue des Templiers.

Bois et Charpentes : Gentils, Michel.

Bouchers : Tousten Jean, Tousten Marius, Moulet, Amard Jean 26 rue Emile-Zola, Mme Veyrié, Amar Marius rue Porte des Maréchaux

Boucherie chevaline : Lapize.

Boulangers : Thélène, Dourieu, Mulet André, Lautier, Bourrély Maurice, Valette R. Ravel Roger 7, rue République, Sabatier, Ross R.

Bourelleurs : Maupin rue Gambetta, Pezet et Beaulieu.

Cafés : du Théâtre (Villepinte) ; de la Gare (Berc), des Arts ; Français ; du Midi ; du Cours ; du Canal ; du Centre ; des Amis ; des Alliés ; du Gard (Michel) ; De l'Avenue (Robert L. A., propr.), de la Poste (Girard, propr.) ; Bar Américain.

Cafés-Restaurants : du Cours ; du Louvre ; Prats A. ; du Lion d'Or ; Claux ; du Centre ; de la Gare.

Charbons : Lebret, Pantel, Landi.

Charcutiers : Guilhaumenq, Bosq.

Charrons-Forgerons : Couston, Bonnefoy L., Bonnefoy J., Coste P., Gonfiantini, Sarlin, Pouget F.

Chaudonneries : Robert, Pichi.

Chaussures : Bovetto, Gachon, Sigounios Giovannini, 2, place de la République, Chauvet, 43, rue Gambetta.

Chaux : Vve Blanc, Faisse, Mlle Fourmand.

Coiffeurs : Lesur, Gaussen, Simon Rouffiac, Favaud, Gorlier.

Coiffeurs pour Dames : Mme Portal, Gaussens, Lesur, Mme Borel. Mme Lamy.

Compositeur de Musique : Daniel Oranger, rue Porte des Maréchaux,

Commissionnaires en vins : Ferrand, Sté Herman Bousquet.

Confektions : Christol-Sérane, Coutas. Pradille.

Confiseur : Durand L.

Confiseur d'olives : Contas 32 rue A. France.

Constructeur-Mécanicien : Antheaume

Coopérative: Cave Coopérative Les Vignerons St-Gillois.

Cordonniers : Clavel. Vernet, Giovannini.

Courtiers : Almeirac, Praliaud L., Leron, Chagnolleau. Renouart, Blanc.

Courtiers en fourrage : Brun, Poueységu, Cerri Massebiau, Mathieu.

Courtier en propriétés : Levandoski.

Couturières : Mlles Renard, Lassale, Fabre, Lombard, Mmes Blanc, Manencq, Pallesi, Criquet.

Cycles et accessoires : Moise 18 rue Gambetta ; Flandin E., 6. place Gambetta ; Rossi rue Sadi Carnot.

Distillateurs : André et Lesur, Antoine et Brunel, Renouard, Lesur, Bros et Borne, Sté Alcor.

Drogueries : Brante, Bouchet, Favier Lucien.

Edredons : Bieau-Faucher.

Electriciens : Allègre, Tournaire, Breysse A.

Engrais : Linsolas, Portier. Dourieu, Bouchet, Riboulet-Estrata.

Entreprise de battage : Des Portes G., 25, boul. de Chanzy.

Entrepreneurs de maçonnerie : Linsolas Praliaud, Teissonnier, Drivon, Veulezuela, Valadier, Ravel, Girard, Broye, Adami, Gamalie A, Fau François, Sébastianis (Vve)

Epiceries : Veuve Roque, Ruche du Midi, Abeille, Economat du Centre, Renard, Bieau, Papillon, Charasse 15 rue Gambetta, Docks Méridionaux, Falque, Vignaud, Vve Roma, Bani, Dumas, V Reynas, V. Estable, Michel, bd Gambetta, Barbusse, Armentier-Dentaud Corsini, Guidi, Meirargue, Salvadorini 11 rue Hoche, Benoit 17 Gd Rue, Pélissier Albert 29 rue des Maréchaux.

Ferblantiers : Parret, Chabanis.

Fruits et primeurs : Michel, Marcel, Villalonga, Praliaud, Barthélémy 25, Grand'Rue.

Foudriers : Roger Ph. E.

Fourrages (Nég.) : Palési, Sté Roseaux de Languedoc et Provence.

Garages : Thélène, de la Poste Antheaume, de Provence, Balazut, Crumière Garabédian, de Camargue 15 rue Berthelot.

Grains et Fourrages : Poueységu, Teissonnier, Riboulet, Pagès, Durieu, Cerri, Grani.

Horlogers : Barral E 1 Gd'Rue, Tempier M., Bosco M. 38 rue Gambetta.

Hôtels : Marc Berg (Le Globe) avenue de la Gare ; Claux (Le Centre).

Huiles : Vve Maurel, 6 rue du Château.

Jardiniers : Langlois, Gravier, 'Minaud, Barbenson, Meynier, Foulquié, Ségura, Raoux, Vve Duplissy, Gras, Sauzet.

Journaux (dépositaires de): André, Durand, Brunel.

Libraires papeteries : Mme Chauvidan, Vve Almairac, Durand.

Liquoriste : Berg M.

Maçons : Bieau, Broye, Ségura, Blanc, Valenzuela Grand'Rue, Valadica.

Maréchaux-ferrants : Coste, Bonnefoy, Méliani, Pouget.

Matériaux de construction : Faysse Jeanne, Fourmaud Berthe.

Mécaniciens : Antheaume, Balazut, Bertaudon, Crumière E., Guyot C., Richaud, Dinhol.

Menuisiers : Perruchon L., Saget, Vallat, Nouet, Rhoc, Olivier, Peruchon, Gilles.

Merceries : Rhoc L., Chauvidan, Mme Vve André, Mme Bertrand-Girard, Blanc, Maison Universelle, Vignaud.

Pâtissier : Serret.

Peintres : Aube J., Teissonnier, Favier, Barthés J., Bertaudon J.

Photographes : Lesur, Violet.

Photographie (fourn. p.) : Clauzel, Viallat 1 rue Hôtel-de-Ville, Violet rue Gambetta.

Plâtriers : Barthez, Favier.

Plombier-zingueur : Picchi R.

Poissonniers : Arnaud, Vve Hermet, Soubeiran, Meirieu, Soullier.

Primeurs : Isoird, Villalongua, Marcel.

Professeur de Musique : Daniel Oranger.

Produits agricoles : Bouchets, Linsolas.

Quincailliers : Honoré Louis, Taulelle R. 27 rue Gambetta, Piechi R. 13 rue Gambetta, Emeric.

Représentant : Crumière E. rue Gambetta, Bruny M. 1 rue Sadi Carnot.

Restaurants : du Lion d'Or (Prats Casenave, propriétaire), du Centre (Th. Claux propriétaire), du Louvre (Méliani, propriétaire), du Cours avenue de la Gare.

Scieries : Michel, Gentils.

Serruriers : Michel, Blanc, Bertrandon.

Sondage-Soudure autogène : Robert.

Tabacs : Brunet place Gambetta, André rue Gambetta, Mongrin, Vve Bourgués.

Tailleur : Seveyrac 12 rue République.

Tartes et lies : Leron, Duport, Renouard.

Teinturiers : Bertrand-Girard, rue Porte-des-Maréchaux, Bertaud-Estrivier.

Tissus nouveautés : Bertaud, rue de l'Etoile, Pradille-Coutas, Raynaud rue Gambetta, Vve André, rue Gambetta. « Au Coin de la Rue ».

Tonneliers : Massebiau, Renon.

Transports : Raymond Louis, Voza, Pantel, Praliaud, Cerré Louis, Guyot C., Pallesi, Mme, Sciou, Henri Mialoux Ch.4 rue Neuve.

Travaux funéraires : Pages A., Allègre A., Amphoux.

T.S.F : Flandin Emile 6 place Gambetta, Moysse rue Gambetta.

Tuyaux en ciment : Vve Di Vita, Accornero.

Vins (gros) : Bousquet, quai du Canal ; Sté Hermann, Ferrand, Laugel-Lanternier, André et Lesur.

Vins et liqueurs : Durand place de l'église.

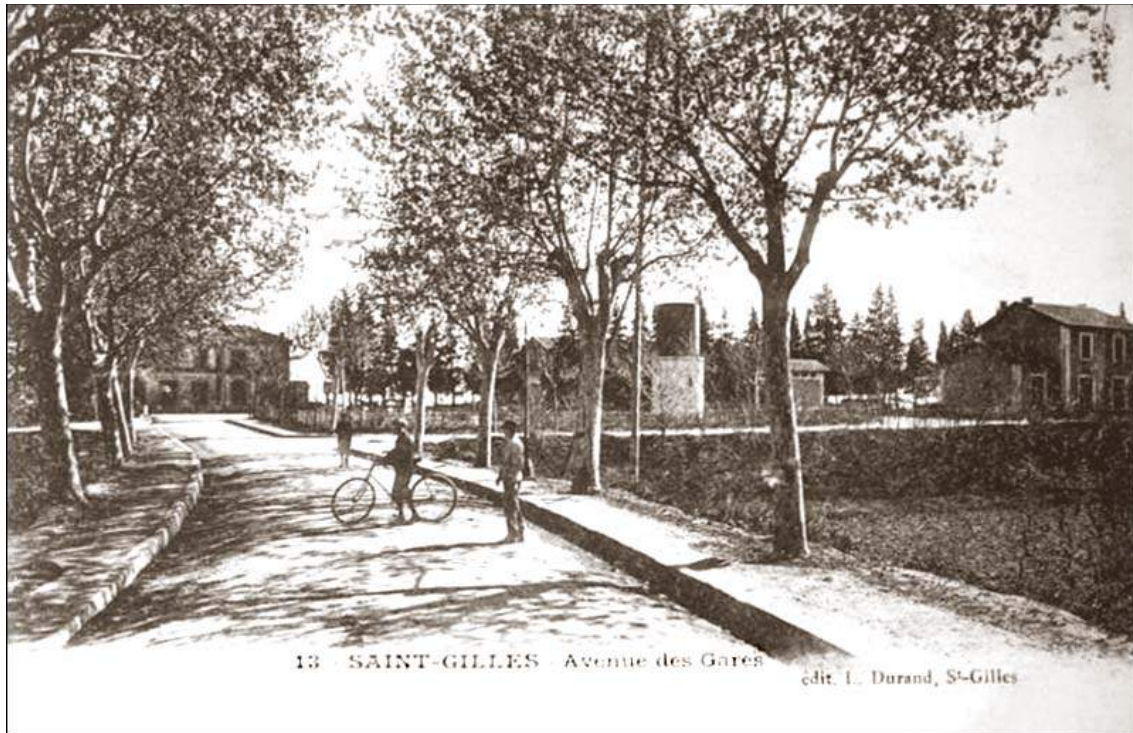
Volailles (marchands de) : Soubeyran, Papillon, Pallesi F.

Wagons foudres : Ph. E. Roger.

Châteaux : d'Espéran, Loubes, Pérouse, Lamothe.



LE CHEMIN DE FER À SAINT-GILLES



À gauche la gare PLM, à droite la gare du CDF de la Camargue

LE CHEMIN DE FER PLM



La gare PLM de St Gilles

Indicateur de chemin de fer P.-L.-M. 1915

Ligne, Lunel, Arles :

Les gares : Lunel, Marsillargues, Aimargues, Le Cailar, Gallician, Franquevaux, **Saint-Gilles**, La Furanne, Arles.

Gares de Saint-Gilles :

Directions Arles : 8h06 arrivée Arles 8h33 ; 20h53 arrivée Arles 21h30.

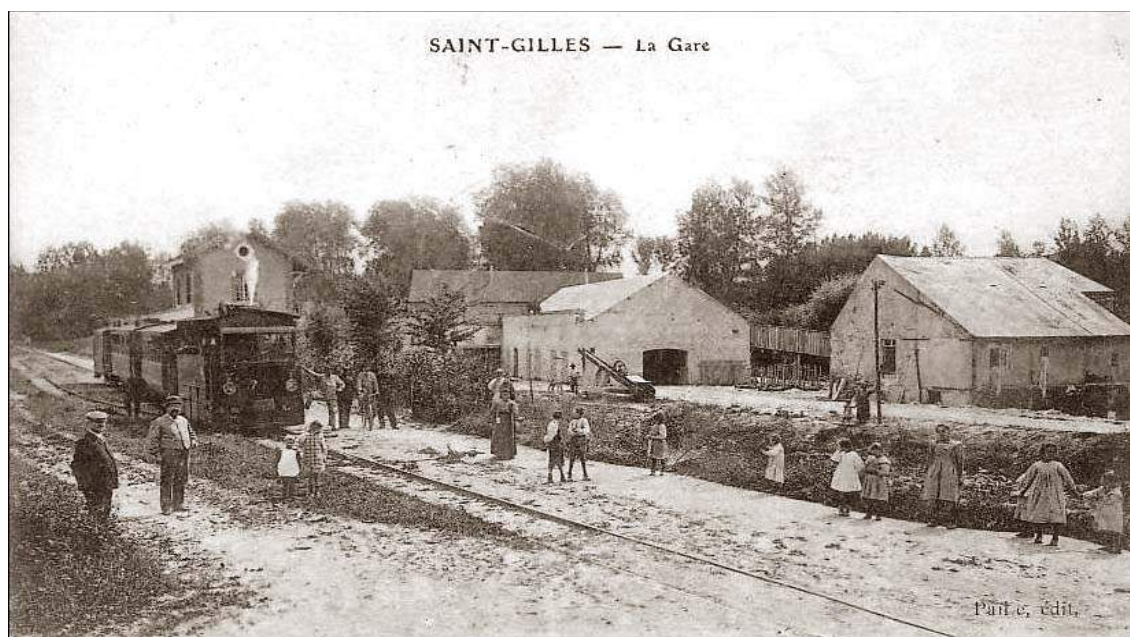
Direction Lunel : 6h43 arrivée Lunel 7h43 ; 19h01 arrivée Lunel 20h26.

C'est le 11 juin 1863 que fut prise la décision, par la société PLM, de construire une ligne de chemin de fer d'Arles à Lunel. Elle sera inaugurée le 27 janvier 1868. Le pont traversant le Rhône entre Arles et Trinquetaille sera bombardé par l'aviation alliée en août 1944. Seuls les 4 lions sculptés par Pierre-Louis Rouillard restent encore pour marquer les deux piles du pont côté rive droite et rive gauche.

La ligne sera fermée aux voyageurs en 1938. Après la destruction du pont, les marchandises à destination d'Arles emprunteront la voie de Nîmes via le Cailar.

A Saint-Gilles, les deux gares Camargue et PLM avaient un quai commun permettant de transférer les marchandises d'une ligne à l'autre, les wagons n'ayant pas le même empattement, métrique pour Camargue et en pouce pour le PLM (4 pieds 8 pouces et demi, soit 1m435).

LE CHEMIN DE FER DE LA CAMARGUE



Gare de la Camargue de Saint-Gilles

La Société anonyme des Chemins de Fer de la Camargue est fondée en 1889.

En 1892, ouverture d'une ligne de 38 km à voies métriques, Arles-Trinquetaille à Salin-de-Giraud. Avec pour gare de départ Arles-Trinquetaille cette ligne desservait, Gageron, Villeneuve-Romieu, Le Sambuc, Salin de Giraud le terminus, et vice-versa. Cette ligne a été initialement conçue pour le transport du sel.

La même année ouverture de la ligne Arles-Trinquetaille aux Saintes-Maries-de-la-Mer, 38 km à voies métriques. Avec pour gare de départ Arles-Trinquetaille cette ligne desservait, Albaron, Maguelone-le-Sauveur, les Saintes-Maries-de-la-Mer le terminus, et vice-versa.

En 1901, ouverture de la ligne Nîmes à Arles-Trinquetaille, 33 km à voies métriques. Avec pour gare de départ, Nîmes Camargue cette ligne desservait, Caissargues, Bouillargues, Bellegarde, Fourques, Arles-Trinquetaille le terminus, et vice-versa.

Depuis la gare de Bouillargues, une ligne de 16 km allant jusqu'à St-Gilles sera ouverte l'année suivante, en 1902. Avec pour gare de départ Nîmes Camargue cette ligne desservait Caissargues, Bouillargues, Garons, **St-Gilles** le terminus, et vice-versa.

C'est la ligne Nîmes **St-Gilles** qui sera électrifiée en premier en 1920, les lignes du Delta ne seront électrifiées qu'en 1932. Le courant d'alimentation était du 6600v/25hz.

Fermetures des lignes : Nîmes, **St-Gilles** en 1950 ; Arles, les Saintes en 1954 et Arles, Salin-de-Giraud en 1957.

La gare de Nîmes appelée " *gare de la Camargue* ", était située au sud ouest de l'Avenue Jean-Jaurès sur l'emplacement de l'actuel Lycée Camargue.

Pour faciliter la correspondance entre la ligne Camargue et la gare PLM, une voie sera créée sur le Boulevard Sergent-Triaire avec un terminus sans bâtiment, juste avant le pont du Boulevard Natoire.

Désaffectée après 1950, elle servira de caserne des Sapeurs Pompiers de 1955 jusqu'à sa démolition en 1957, date de la construction du Lycée Camargue.

-oOo-

Extrait de la délibération du Conseil Général du 19 avril 1939

discussion tendue et colorée, au sujet de la fermeture de la ligne de la Camargue

M le Colonel Blanchard. - Messieurs, nous venons rendre le rapport fait par notre excellent collègue M. Député Béchard. Il est le Président de notre Commission des Travaux Publics et des Routes, je fais moi-même partie de cette Commission, mais vous ne serez pas étonnés du tout que je ne sois pas de la même opinion que notre sympathique Président. M. Béchard avait, tout simplement, juré la mort de cette « charmante vachette qui est la Compagnie de la Camargue. Mais la Cie de la Camargue a la vie dure et il ne faut pas oublier que les taureaux ou les vaches camargues ne sont pas espagnols. On ne les tue pas, on se contente de leur enlever leur cocarde.

Lors de la réunion de la Commission interdépartementale, j'aurais aimé à pouvoir être appelé à donner mon avis à ce sujet, mais on m'a fait savoir que cela n'était pas utile. Comme M. le Préfet est un homme fort courtois et qu'il a pris toutes sortes de précautions pour me dire cela, je n'ai pas insisté ; mais il doit se douter que la question m'intéresse toujours et qu'elle m'intéresse d'autant plus que par le temps qui court, le maintien de la Compagnie de la Camargue présente un grand intérêt pour la Défense nationale.

Je suis d'avis que nous n'aurions pas du voter la suppression de la ligne de la Camargue. D'ailleurs, elle n'est pas tout à fait morte et je crois qu'il faudra la tuer une troisième fois.

M. le Président. - N'oubliez pas qu'il s'agit d'un simple donné acte.

M. le Colonel Blanchard. - Messieurs, tout conseiller général a le droit de parole. Maintenant, si vous ne voulez pas que je parle, je m'inclinerai devant la force.

M. le Président. - Il s'agit encore une fois d'en donner acte et vous revenez sur la question du fond.

M. le Colonel Blanchard. - Je vous ferai observer, M. le Président, que nous touchons la une question fort importante : la question des événements extérieurs et de la possibilité d'une guerre. Tous nous savons les services rendus en 1914-1918 à la

Défense nationale par cette ligne d'intérêt local. Il me semble que puisque l'existence de la Compagnie de la Camargue intéresse la Défense Nationale, le Préfet devrait intervenir.

M. le Préfet. - Permettez-moi de vous dire que lorsque j'ai réuni, dans cette salle même, les deux Comités Techniques interdépartementaux, l'autorité militaire était représentée par des Officiers supérieurs et ils ne m'ont fait aucune observation. Il est très probable également, que les Ministres de l'Air et de la Guerre, me donnent leur avis. Croyez-moi, M. Blanchard, toutes ces considérations n'ont pu échapper à l'Administration.

M. le Colonel Blanchard. - Je ne me permets pas de dire qu'elles ont échappé à l'autorité militaire, mais, moi aussi, j'ai été militaire dans le temps et alors je sais très bien que devant les autorités civiles, les militaires n'ont le droit ni de discuter ni de parler.

Moi, je suis en vacances éternelles et cela vous explique, mon indépendance de caractère et de langage.

Dans tous les cas, je tiens essentiellement à ce qu'on songe aux employés de la Compagnie de la Camargue...

***NDLR :** Dans ce texte nous sommes en 1939 le Colonel Blanchard évoque, à juste titre, une menace de guerre, cette dernière sera déclarée le 3 septembre 1939 et durera jusqu'en 1945. Les Allemands occupants le Sud de la France, jugeant ces infrastructures stratégiques (tout comme le Colonel Blanchard, retraité et opposé au quarteron d'officiers d'active), maintiendront en activité cette ligne, ainsi que celle d'Arles à Lunel. Le pont sur le Rhône de la ligne Arles Lunel sera détruit par les alliés en août 1944, il ne sera jamais reconstruit..*

La fermeture des lignes sera effective pour :

- Nîmes, St-Gilles en 1950 ;*
- Arles, les Saintes en 1954 ;*
- Arles, Salin-de-Giraud en 1957.*

La gare de Nîmes appelée gare de la Camargue, située au sud ouest de l'Avenue Jean-Jaurès sur l'emplacement de l'actuel Lycée Camargue sera désaffectée après 1950. Elle servira de caserne des Sapeurs Pompiers de 1955 jusqu'à sa démolition en 1957, date de la construction du Lycée Camargue.

-oOo-

Historique du canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire

extrait de "*Talabot sa vie son œuvre*", par le Baron Ernouf, 1886

L'amélioration ou plutôt la transformation du canal d'Aigues-Mortes à Beaucaire, conception heureuse et originale, a été le grand événement de la jeunesse de Paulin Talabot. Ce coup d'essai fut un coup de maître. Pour en faire comprendre tout le mérite, il est nécessaire de rappeler au moins sommairement les antécédents historiques de ce canal.

La région qu'il traverse forme sur la rive gauche du petit Rhône une sorte de terrain neutre, où les alluvions, l'eau salée et l'eau douce sont aux prises avec des succès alternatifs. Malgré d'assez grands travaux de dessèchement, cette contrée offre encore, dans son ensemble, un aspect heureusement unique en France. Peuplée de vaches et de taureaux sauvages, de chevaux errant en liberté, de reptiles venimeux, de myriades d'insecte, elle offre au regard une vaste étendue d'étangs, de marais, de lisières de sable et de landes humides, parsemés de rares bouquets de pins.

Le premier projet de dessèchement de ces marais remonte à Henri IV ; la première idée du canal, à l'année 1645. Mais ce fut seulement en 1780 que les États de Languedoc, subrogés aux précédents concessionnaires, commencèrent ce grand ouvrage, en creusant le lit du canal dans la section d'Aigues-Mortes à **Saint-Gilles**, sur un parcours d'environ 35 kilomètres, à travers des marécages dont le niveau est à peine égal, et même souvent inférieur à celui de la mer. Il avait bien fallu établir le canal en contrebas de ce niveau ; aussi l'eau salée n'aurait pas manqué de refluer dans les terrains adjacents, et d'y détruire tous les germes de végétation, si elle n'avait été retenue par des chaussées insubmersibles.

Il y avait déjà environ 3 millions de dépensés, somme considérable pour ce temps, quand la Révolution arrêta ces travaux, comme tant d'autres ! Pendant la période d'anarchie qui suivit, les chaussées furent rompues sur divers points, par l'effort de la mer ou pour d'autres causes.

L'état déplorable de la partie commencée de ce canal, et la nécessité de le terminer, fixèrent de bonne heure l'attention du gouvernement consulaire. Une loi du 25 ventôse an XI en prescrivit l'achèvement ; et, le 27 floréal suivant (*17 mai 1803*), intervint entre le directeur général des ponts et chaussées et la Compagnie Perrochel un traité par lequel celle-ci prenait à sa charge la réfection et l'achèvement du canal de Beaucaire à Aigues-Mortes et de ses dépendances, situées dans le département du Gard (*canaux de la Radelle, de Sylvéreal et Bourguidou*), formant un développement total de 77 100 mètres, dont 50 400 pour le canal principal.

En retour, indépendamment des droits de navigation, et de la jouissance, pendant quatre-vingts ans, de tous les francs-bords (*terrains laissés libres le long des canaux*), le gouvernement concédait à la Compagnie la propriété incommutable et perpétuelle de tous les marais, étangs et palus situés dans le département du Gard, entre Beaucaire, Aigues-Mortes et l'étang de Mauguio (1), appartenant à l'État, et provenant de l'ancien domaine de l'Ordre de Malte, de tous domaines nationaux, etc.

(1) Étang auquel vient aboutir le canal de la Radelle, faisant suite au canal principal.

Par la confiscation, procédé expéditif, sinon équitable, la Révolution avait coupé court aux procès multipliés en revendication et en délimitation de propriété, qui avaient retardé l'opération de deux siècles.

La dépense à faire était évaluée à 2 500 000 fr, et le délai primitivement accordé par le cahier des charges, pour leur achèvement, expirait le 12 septembre 1806.

La Compagnie poursuivit avec une grande activité l'exécution du canal jusqu'à Beaucaire, et les bateaux purent en effet y passer dès 1806. Mais il s'en fallait bien que tout fût terminé. Les brèches faites pendant la Révolution ne purent être totalement fermées que dans la dernière année de l'Empire. La disposition de l'écluse de prise d'eau dans le Rhône, destinée à alimenter la partie supérieure du canal, prit aussi bien plus de temps et d'argent qu'on ne l'avait prévu. En définitive, on dépensa 16 millions au lieu de 2 et demi, et la réception définitive n'eut lieu que le 29 septembre 1828.

A cette époque, les biefs supérieurs du canal étaient alimentés exclusivement par les eaux dérivées du Rhône, au moyen de l'écluse de prise d'eau ; de sorte qu'à l'époque de la réception des travaux, le canal de Beaucaire était un canal d'eau salée d'Aigues-Mortes à **Saint-Gilles**, comme celui d'Aigues-Mortes à Sylvéréal creusé par Vauban ; et un canal d'eau douce seulement depuis Saint-Gilles jusqu'à Beaucaire.

Il convient d'ajouter que l'habile ingénieur Bouvier, prédécesseur de Paulin Talabot, avait exécuté, dans l'intérêt de la Compagnie et des viticulteurs de la région limitrophe, des travaux qui avaient amené dans les vastes marais de **Saint-Gilles** et de Vauvert, situés en aval de la section d'eaux douces du canal, d'autres eaux douces dérivées du petit Rhône, et dont l'action bienfaisante avait fait renaître la végétation des plantes palustres, engrais indispensable pour la culture de la vigne, qui déjà prenait un grand développement dans les alentours (1).

(1) Le Gard était devenu l'un de nos premiers départements viticoles, avant l'invasion du phylloxera. La superficie des vignobles, qui atteignait 76 000 hectares en 1869, est réduite aujourd'hui à moins de 20 000.

Telle était la situation quand Paulin Talabot fut appelé à Nîmes pour remplacer, comme ingénieur de la Compagnie, M. Bouvier qui rentrait dans le service public. Le président du conseil d'administration était alors le maréchal Soult, duc de Dalmatie, l'un des principaux actionnaires. Grâce à ses facultés éminentes, il comprenait et dirigeait en quelque sorte d'instinct les grandes affaires industrielles avec la même rectitude de jugement, la même sûreté de coup d'œil que jadis la grande guerre. C'était lui qui avait choisi pour ingénieur Talabot, dont il connaissait particulièrement la famille.

Ce fut aussi le maréchal qui le mit en rapport avec M. Fargeon. Celui-ci venait de succéder à son père dans la direction des affaires contentieuses de la Compagnie.

Cette première rencontre entre deux jeunes gens bien faits pour s'apprécier, fut le point de départ d'une intime et constante amitié qui ne fit que s'accroître avec l'âge. La mort elle-même n'a pas rompu ce lien; aujourd'hui encore le souvenir de Talabot, l'espérance que tôt ou tard un juste hommage sera rendu à sa mémoire, est une des grandes préoccupations de son ancien ami. (1)

(1) M. Fargeon ajoute dans ses notes que ses collègues du barreau de Nîmes, dont plusieurs sont devenus justement célèbres, Boyer, Béchar, Baragnon, de Sibert (depuis secrétaire général au ministère de la justice), devinrent aussi et restèrent les amis de Paulin Talabot et de son camarade Didion.

Voyant l'effet salutaire produit par le travail de son prédécesseur, Paulin Talabot conçut le projet d'opérer une amélioration plus radicale, en substituant l'eau douce à l'eau salée dans la section d'Aigues-Mortes à Saint-Gilles, et dans le canal de Sylvéréal. A cet effet, il établit près d'Aigues-Mortes une écluse (*dite de garde*), à trois entrées et à cinq portes; ouvrage dont le mécanisme ingénieux laisse un libre passage à l'écoulement des eaux provenant des deux canaux, quand leur niveau est supérieur à celui de la mer; et, dans le cas contraire, empêche celle-ci de pénétrer. Cet ouvrage, terminé en 1834, atteignit parfaitement son but. Les deux canaux, jusque-là salés, sont depuis cette époque alimentés exclusivement par les eaux douces dérivées du grand Rhône à Beaucaire, et du petit Rhône à Sylvéréal, au grand profit des propriétés riveraines.

L'idée, comme on voit, était bien simple; seulement il fallait l'avoir ! Ce premier succès fit le plus grand honneur à Paulin Talabot, et lui valut une confiance que des travaux ultérieurs, bien autrement considérables, devaient pleinement justifier.



Le Monument aux Morts de 1914-1918 1939-1945, Indochine et Algérie



Monument aux Morts en 1921

Monument réalisé en 1921 et inauguré le 24 juin 1921.

Architecte, Max Raphel (1863-1943)

Sculpteur, Bouchard Henri (1875-1960)

La sculpture participa à Paris, au Salon de la Société des Artistes Français. C'est la municipalité qui contacta l'architecte nîmois. La paire de colonne qui surmontait l'édifice faisait hommage à la célèbre façade romane de l'abbatiale.

Source : Notice de Palissy, base en ligne du Ministère de la Culture.

En 1925, une tempête renversa les deux colonnes et le chapiteau. Jugé trop fragile cet ensemble ne sera jamais restauré, seule la stèle sera conservée.

Documentation : Alain Choubard, les monuments aux morts sculptés en France.



Monument aux Morts en 2013

Plaques fixées à l'arrière de la stèle.

A NOS MORTS DE LA GUERRE 1914 - 1918			
AIMOND CHARLES	CHAGNOLLEAU JEAN	LANDI JEAN	RIEU CESAR
ALLIER ADOLPHE	CHAILLAN GEORGES	LOMBARD FRANÇOIS	ROBERT ELIE
ALLIER AUGUSTE	CHALVET GUSTAVE	LOMBARD PIERRE	ROBERT JEAN
ALBY ETIENNE	CLAVEL GUSTAVE	LOUIS GABRIEL	ROGER JEAN
AMAR LOUIS	COMMUNE JACQUES	MALAIGUES LOUIS	ROUBAUD JACQUES
ANTHERIEU MARIUS	COURBET JEAN	MANIFACIER LOUIS	ROUSSEIND PAUL
AUDIBERT FRANÇOIS	COUTAS JULES	MARTIN BAPTISTE	ROUSSEL FRANÇOIS
BARBIER FRANÇOIS	COUTAS LOUIS	MASCLAUX BAPTISTE	ROUSSEL GILLES
BARBIER JOSEPH	CORNEILLE LOUIS	MASSEBIEAU FELIX	ROUX BENOIT
BARRACHIN ANTONIN	DELAIGUE EDMOND	MASSEBIEAU JEAN	ROUX PIERRE
BAS HONORE	DELATRE AUGUSTE	MASSE ADOLPHE	ROUSTAN LOUIS
BATIFOL ANTOINE	DELAYE HENRI	MASSON FIRMIN	SAROBERT JACQUES
BATIFOL EDMOND	DOUARD JULES	MEIFFRE JOSEPH	SEIGNOUR PIERRE
BAUDET JEAN	DRIVON JEAN	MEIFFRE JOSEPH	SENAC GEORGES
BEAULIEU HENRI	DURAND PAUL	MEIRARGUES PHILIPPE	SEVE LOUIS
BEAULIEU MAURICE	ENJOLRAS MARIUS	MEIRIEU LOUIS	SIVALY JUSTIN
BENOIT JOSEPH	EYSETTE LOUIS	MEJEAN PHILIPPE	SOULIER JOANIN
BERTAUD JEAN	FABRE MARIUS	MOURET FERNAND	SOULIER LOUIS
BERTAUD ANTOINE	FABRY AUGUSTE	PALAU JACQUES	SOUVETON HIPPOLYTE
BERTAUDON ANTOINE	FABRY HENRI	PALMIER JEAN	TAMBOITE EUGENE
BLANC ANTONIN	FONT JOSEPH	PASCALON JOSEPH	TAYOLLE PIERRE
BLANC CHARLES	FOURNIER DOMINIQUE	PAUL ACHILLE	TEISSIER ANTOINE
BLANC LOUIS	FOSSE FRANÇOIS	PAULIN JEAN	TEISSIER JEAN
BONNEFILLE AUGUSTE	GAGNE VICTOR	PEPIN JEAN	TEISSONNIER ALEXIS
BOUBAL LOUIS	GAILLARD FRANÇOIS	PIALET RAOUL	THELENE FRANÇOIS
BOUCLY ARTHUR	GALLES CHARLES	PICCHI GIOVANI	THELENE ANTOINE
BOUIX ULYSSE	GAMALIE MARCEL	PITAU LI FRANÇOIS	TRAVIER HENRI
BOULAT GEORGES	GAUTIER AUGUSTE	PILLET ECI DIUS	THERAL ALEXANDRE
BOUSQUET LOUIS	GIRARD LOUIS	PONS FRANÇOIS	THERAL ERNEST
BREMOND ANTOINE	GRANAUD JOSEPH	PRADEL LOUIS	TOURNAIRE JEAN
BRES ALEXANDRE	GRANIER FRANÇOIS	RAMBERT JACQUES	TOUZELIER EMILE
BROYE CLEMENT	GRAS JOSEPH	RAYBAUD JOSEPH	TURION JOSEPH
BROYE JULES	GUIRAUD GEORGES	RAYMOND MARIUS	VERDILLAN AUGUSTE
BRUN ANTOINE	HABOUZIT PROSPER	REY ISAAC	VACHIER LOUI
BRUNEL MARCEL	HERMET ELIE	RHOC JEAN	VIDAL EUGENE
BRUNET ESPRIT	HERMET ETIENNE	RIBOULET ALEXANDRE	VIDAL JEAN
BUFFART JULIEN	HONORE LOUIS	RIBOULET JOSEPH	VIDIL LOUIS
CARBONNEL EMILE	JEANJEAN MARIUS	RIBOULET PIERRE	VIGNE LOUIS
CARRETON PAUL	JULLIAN JOANIN	RICHAUD LOUIS	
CASTAMAGNE JOSEPH	LAFONT FELIX	RICHAUD JOSEPH	

AUX MORTS DE LA GUERRE 1939-1945. AUX VICTIMES DU NAZISME		MORTS EN ALGERIE	
SARNET RAOUL. - Résistant	BEAUMET MATHIEU, S.T.O.	MAURICE BUFFART	1957
RIBOULET RAYMOND. Résistant	VALLIER AUBERT, S.T.O.	CHRISTIAN DIEZ	1957
GIRARD PIERRE, F.F.I.		FRANÇOIS FLORES	1961
GELAS MARCEL, F.F.I.		REGIS OLLIER	1961
SERRE ABEL, Combattant			
BENOIT PAUL LOUIS, Combattant	INDOCHINE		
GIRELLI FRANÇOIS, Combattant	AUBE JULES		
LAMY MARCEL, Combattant			
THEZET MAURICE, Combattant			
QUILLICI TRANQUILE, Prisonnier			
PELIGRAIN EMILE, S.T.O.			

-oOo-

St GILLES

Une légende mise à nue

Merci à Jacques Fermaut pour cet incroyable travail de recherches. Vous le retrouverez à cette adresse : <http://home.nordnet.fr/~jacfermaut/index.html>

Entre 963 et 980, un moine, Tuold, écrit "*la Geste Francor*" que nous connaissons comme "la Chanson de Roland". Cette légende apparaîtra à la fin du XXe siècle ou au début du onzième.

Avant d'aborder l'histoire de saint Gilles, observons le texte : dans les versets où il est question de saint Gilles n'apparaissent pas les lettres AOt. Comme ces lettres marquent le prototype de l'épopée, conservé dans le texte original, nous devons conclure logiquement que la légende de saint Gilles est née après la Chanson de Roland et même contre cette épopée déjà célèbre alors.

Les plus vieux manuscrits parlant de Saint Gilles nous sont parvenus du onzième siècle, qu'en est-il dans le texte :

- Egidius, Grec de naissance, serait né à Athènes. Un jour ou il se rendait à l'église, il aurait, tel saint Martin, donné son manteau à un mendiant malade. Dès que ce dernier eut jeté le manteau sur ses épaules, il aurait été guéri.

Egidius distribua ses biens aux pauvres, obtint des guérisons miraculeuses et, comme la foule se pressait vers lui, il s'en alla et atteignit ainsi la côte. Il sauva une chaloupe prise dans la tempête. L'équipage était tout disposé, par reconnaissance, à conduire Egide (Gilles) jusqu'à Marseille. Arrivé à bon port, Gilles entendit citer le nom de Cesarius qui dirigeait l'église d'Arles. Il alla vers lui et reçut l'hospitalité de la veuve Theocrita dont il guérit la fille. Gilles resta deux ans près de Cesarius à Arles. Comme il préférait la solitude, il quitta Arles en grand secret et parvint près du Gardon où il vécut en compagnie de l'ermite Veredemius. Gilles partagea avec Veredemius, une grotte d'un accès très difficile, mais que les malades parvinrent tout de même à atteindre.

Pendant l'absence de Veredemius on mena un malade jusqu'à Gilles, qui le guérit, Dans la crainte d'avoir indisposé son maître, Gilles le quitta une fois encore et il alla vivre près de l'embouchure du Rhône non loin d'une source.

Il y resta trois ans, se nourrissant d'herbes sauvages et du lait d'une biche devenue la compagne de sa solitude.

Au cours d'une chasse, les chiens poursuivirent la biche, mais ils n'osèrent approcher de la bête. A la tombée de la nuit, les chasseurs quittèrent le terrain pour y revenir le lendemain. Ils découvrirent une nouvelle fois la biche, la pourchassèrent et lui envoyèrent une flèche qui alla frapper Gilles, le blessant gravement.

Le roi et l'évêque de Nîmes approchèrent du vieillard en bure d'ermite. A leur demande, Gilles leur raconta qui il était. Ils lui demandèrent pardon et revinrent chargés de cadeaux que Gilles refusa. Comment sinon pouvaient-ils dédommager Gilles? "En construisant une abbaye". - "Volontiers, dit le roi, si vous acceptez d'en devenir vous-même l'abbé". Après mûre réflexion, Gilles acquiesça.

Deux églises furent érigées en ce lieu, l'une en l'honneur de saint Pierre, l'autre vouée à saint Prisc. Gilles reçut en outre la terre autour des églises, dans un périmètre de cinq milles. La renommée de Gilles parvint au roi des Francs, qui le fit venir. Ici la légende se dédouble.

En Provence on raconte que Gilles était né à Athènes en 640, qu'il s'établit près du Gardon en 670 et qu'il serait mort aux alentours de 720, au temps de Charles le Martel. Flavius et non pas Wamba aurait été alors roi des Goths. Ce ne serait pas Charlemagne, mais Charles Martel qui aurait appelé Gilles à Orléans, où il résidait en ce temps.

Le nord de la France en tient pour Laon. La dispute entre troubadours et trouvères continue, même en champ universitaire, alors que tout ceci n'est que pure invention de clercs. Entre Laon et Orléans, l'Or est de trop...

Lu dans un dépliant touristique, édité en 1981 : Egidius fut blessé d'une flèche du roi Flavius Wamba. De quoi concilier les deux points de vue, celui du nord et celui du sud...

Charles fit donc appeler Egide-Gilles et pria le saint homme d'intercéder en sa faveur auprès de Dieu, afin de lui obtenir le pardon d'un péché qu'il n'osa avouer en confession. Son péché était si horrible qu'il n'osait même pas l'avouer à Gilles.

Le dimanche suivant, pendant la messe, alors que Gilles priait Dieu pour le roi, un ange du Seigneur déposa un parchemin sur l'autel, rappelant en détail le péché dont Charles s'était rendu coupable. A la fin, on pouvait lire que quiconque en appellerait à Gilles pour n'importe quel crime, en obtiendrait le pardon, à condition de ne pas retomber dans le péché. Après l'office, Gilles remit le parchemin au roi qui reconnut son péché et s'engagea à s'en abstenir à l'avenir.

Chargé d'honneurs et de cadeaux, Gilles s'en retourna à son abbaye, mais en cours de route, à Nîmes, il rappela encore un prince à la vie.

Il se rendit plus tard à Rome afin de placer son abbaye sous la juridiction du pape et de la soustraire ainsi à la convoitise des seigneurs laïques.

On conserve à la Bibliothèque municipale de Laon, un manuscrit 410 bis se rapportant à une relique de Gilles. Dans le trésor de la cathédrale, on conserve encore dans un vase en cristal argenté, un doigt de Gilles. En cette même cathédrale on célébrait précédemment une fête de saint Gilles: Procession à l'autel de saint Gilles (cet autel était derrière le chœur, côté nord) aux premières vêpres, à matines et à la messe du jour, avec encensement de l'autel ; on faisait alors les neuf lectures de la vie de saint Gilles. (Ordinaire d'Adam de Courlandon, écrit avant 1228, pour garder les coutumes anciennes. Cathédrale Notre-Dame de Laon, Bibliothèque municipale, manuscrit n° 221).

Nous connaissons approximativement l'époque de la copie, ou de la naissance, de la légende de saint Gilles : la fin du dixième ou le début du onzième siècle.

Jacques Fermaut

-oOo-